

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCES PUBLIQUES
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA PÉRIBONKA PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 23 octobre 2003, à 13 h 30
Complexe touristique Dam-en-Terre
1385, chemin de la Marina
Alma, (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR 1

MÉMOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DE DOLBEAU-MISTASSINI 19

MÉMOIRE DU CONSEIL DES MONTAGNAIS

DU LAC SAINT-JEAN..... 28

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC 46

DROIT DE RECTIFICATION, M. PATRICK ARNAUD 57

MOT DE LA FIN DE LA PRÉSIDENTE 58

(SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2003)
(ADVENANT 13 h 23, DÉBUT DE LA SÉANCE)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour, tout le monde, bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie d'audiences publiques portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec.

10

Mon nom est Sylvie Girard, je vais présider cette... je préside cette commission d'enquête et je suis secondée dans ma tâche par messieurs John Haemmerli à ma gauche, ainsi que monsieur Louis Dériger à ma droite, qui agissent à titre de commissaires.

15

Alors, je pense que la plupart des gens ont participé dans... à quelques séances, alors, je vais laisser tomber le discours d'ouverture puisqu'on est déjà quand même en fonction depuis quelques jours. Juste vous rappeler que nous accordons environ quinze (15) minutes de présentation des mémoires, plusieurs... quand même, c'est sûr que les mémoires sont parfois plus étoffés, mais soyez assurés que nous lisons tous les mémoires et nous... c'est pour nous permettre, le quinze (15) minutes, de pouvoir échanger avec vous et avoir du temps pour vous poser des questions. Il ne faut pas présumer de l'intention de la Commission en regard des questions, elles sont simplement pour permettre soit d'éclairer un peu votre propos ou, dans le cadre de sa propre commission d'enquête, de poser quelques questions, là, pour nous éclairer.

20

25

Alors, nous allons penser peut-être aux cellulaires, ceux qui en ont, à les fermer.

Alors, nous allons commencer tout de suite en invitant un premier participant. Pour la Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, monsieur Claude Renaud, s'il vous plaît.

30

Alors, monsieur Renaud, vous êtes accompagné, peut-être que l'autre personne peut se présenter aussi...

M. NORMAND DESGAGNÉ :

35

Oui, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

... pour le sténotypiste.

40

M. NORMAND DESGAGNÉ :

Oui. Alors, mon nom est Normand Desgagné, je suis le secrétaire trésorier de la Municipalité de l'Ascension.

45

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

50 Alors, nous vous écoutons.

M. CLAUDE RENAUD :

55 Alors, premièrement, je vous remercie, Madame la présidente, messieurs les commissaires, de pouvoir nous entendre.

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka IV présenté au BAPE, Municipalité de l'Ascension.

60 Alors, en 1, ce sera la présentation de notre municipalité, en 2, intérêts et préoccupations liés au projet et, en 3, la conclusion.

65 Notre municipalité, l'Ascension-de-Notre-Seigneur, fondée en dix-neuf cent dix-neuf (1919), est une belle municipalité faisant partie de ce qui est communément appelé le secteur nord de la MRC Lac Saint-Jean Est.

70 D'une superficie de près de cent trente-deux (132) kilomètres carrés, notre territoire est délimité par la Rivière Péribonka au nord, le quartier Delisle de Ville d'Alma au sud, la municipalité de Sainte-Monique à l'ouest et la municipalité de Labrecque à l'est.

75 Notre municipalité est parsemée de nombreux lacs aux noms colorés, Bleus, Brun, Noir, Rose -- et on pourrait en nommer bien d'autres -- où la villégiature y est fleurissante, ainsi que quelques rivières, Rivière aux Harts, aux Chicots et Mistouk, traversent notre municipalité, utilisés jadis pour la drave et qui ont permis à l'Ascension de se développer.

80 Étant la porte d'entrée privilégiée du territoire de Chute-des-Passes, l'Ascension a une économie naturellement et principalement tournée vers la forêt. Notre territoire compte deux (2) scieries importantes, Uniforêt et P.H. Lemay, qui emploient principalement nos résidents.

85 Les autres principaux employeurs de notre municipalité sont l'école primaire Garnier, le CLSC LeNorris, les Tourbières Lambert incorporée, Granicor incorporée, Les Jardins Scullion, les Électriciens du Nord et le Barrage Chute-du-Diable, Alcan.

85 L'Ascension compte près de soixante (60) places d'affaires, une corporation de développement économique et des infrastructures qui font de cette municipalité le centre du secteur nord.

90 Deux mille seize (2016) personnes ont choisi d'habiter notre territoire. L'âge médian de notre municipalité est de trente-quatre (34) ans. De plus soixante-dix-sept virgule huit (77,8 %) de nos résidents ont quinze (15) ans et plus.

95 La taxe foncière de l'Ascension est de un dollar trente-sept (1,37 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation et rapportent près de neuf cent mille dollars (900 000 \$) qui soutiennent notre développement. De ce revenu, deux cent mille dollars (200 000 \$) sont directement investis chaque année dans l'entretien de nos biens collectifs et nos infrastructures.

Intérêts et préoccupations liés au projet.

100 Le projet est d'une très grande importance pour le développement économique de notre région et il va de soi que les élus municipaux de l'Ascension cautionnent la réalisation de cette Centrale. Nous mettons cependant des réserves quant à l'utilisation de nos infrastructures municipales pour la réalisation de ce projet et nos commentaires seront uniquement dirigés sur les coûts anticipés de la réalisation du projet de la Centrale Péribonka IV pour les contribuables de l'Ascension de N.S.

105 Nous constatons, à l'étude d'impact préparée par le promoteur du projet, que ce dernier considère que le trafic lié à la construction et à l'exploitation de la Centrale devrait passer par la municipalité de Sainte-Monique et Saint-Ludger-de-Milot, pour se rendre jusqu'à l'entrée de la Zec des Passes. Nous pouvons lire à l'article 20,1,1 :

110 «Pour atteindre le chemin Chute-des-Passes depuis Alma, il suffit de suivre la Route 169 Nord jusqu'à Sainte-Monique, puis d'emprunter le rang St-Michel, le 6^e Rang et la route de Milot jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot, et finalement le chemin de la Rivière Alex jusqu'au poste d'entrée de la Zec des Passes.»

115 Le promoteur nous fait connaître une seconde possibilité pour se rendre à la zone d'intérêt. Cette alternative est prévue via l'Ascension de N.S.

120 «Il est également possible de passer, depuis Alma, par le village de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et d'utiliser le chemin forestier d'Uniforêt qui conduit directement au début du chemin Chute-des-Passes. Cette route sera utilisée par Hydro-Québec pour la mobilisation des pièces lourdes, puisque les ponts y sont conçus pour supporter des charges plus élevées que les ponts de l'accès par Sainte-Monique.»

125 On note également à l'article 20,2 de l'étude d'impact que le transport des équipements, des matériaux et des travailleurs occasionnera une circulation annuelle supplémentaire estimée à environ neuf cent mille (900 000) allers-retours, qui comprendra, à part égale, des véhicules légers et des véhicules lourds.

130 Nous soumettons respectueusement que nous ne croyons pas que la majorité du trafic se fera via les municipalités de Sainte-Monique et de Saint-Ludger-de-Milot.

135 Tout transporteur ou travailleur aura le choix, à partir de l'ancienne municipalité de Saint-Cœur-de-Marie, entre parcourir soixante-quatre (64) kilomètres et traverser complètement deux (2) villages à vitesse réduite si le trajet se fait par Sainte-Monique et Saint-Ludger-de-Milot

et, seulement trente-neuf (39) kilomètres de route et un seul village à traverser si la route de l'Ascension est utilisée.

140 Sur les quatre-vingt-dix mille (90 000) allers-retours prévus annuellement par le promoteur, l'utilisation de la route de l'Ascension de N.S. représente deux millions deux cent cinquante mille (2 250 000) kilomètres/an en moins par rapport à l'utilisation de la route Sainte-Monique/Saint-Ludger, des millions de dollars d'économie.

145 Quiconque sait compter le moindre aura, selon nous, tout avantage à utiliser la route de l'Ascension et il serait inutile de tenter de nous faire croire le contraire.

150 Il est plus que plausible, compte tenu des économies de temps et d'argent qui seront au rendez-vous pour le promoteur du projet et de ses contractants, que le tracé via la route de l'Ascension soit utilisé par la grande majorité de ceux-ci.

155 Nous souhaitons porter à la connaissance des commissaires que les routes et chemins proposés via Sainte-Monique et Saint-Ludger-de-Milot, soit la 169 Nord, le rang St-Michel et la route de Milot sont à la charge exclusive du ministère des Transports du Québec et aucuns frais ne sont payables par les résidents de ces municipalités via leur compte de taxes pour l'entretien de ces voies d'accès.

Saint-Ludger-de-Milot a à sa charge le chemin de la Rivière Alex et devra, sans doute, vivre les mêmes problèmes que vivra l'Ascension pour le trafic qui lui sera dévolu.

160 En ce qui concerne le tracé via l'Ascension, il y a, bien sur, la route reliant l'ancienne municipalité de Saint-Cœur-de-Marie, Alma, et le début du village de l'Ascension, qui est entretenue exclusivement par le ministère du Transport du Québec, route qui, en passant, est considérée trop étroite par le Ministère dont les côtes et les courbes devraient être élargies afin d'assurer aux utilisateurs une meilleure sécurité. Mais à partir de ce point, au début de notre
165 village, sur une distance de huit (8) kilomètres, la route est à cent pour cent (100 %) la responsabilité de la municipalité, cette route porte le nom de route de l'Église.

170 Les contribuables de l'Ascension ont investi un million cinq cent mille (1 500 000 \$) en deux mille deux (2002) pour la réfection complète de la route de l'Église. Il est, selon nous, légitime d'avoir des appréhensions quant à d'éventuels impacts négatifs sur cette infrastructure routière qu'engendreront le transport terrestre, liés directement à la construction et à l'exploitation de la nouvelle Centrale.

175 D'autant plus que le promoteur nous avise déjà que tous les transports lourds transiteront chez nous du fait que les ponts de l'accès Sainte-Monique et Saint-Ludger-de-Milot ont une capacité limitée.

On nous clironne à toutes les années, lors de la période de dégel, des impacts extrêmement négatifs de charges trop lourdes sur les infrastructures routières et des bris qui y

180 sont occasionnés. Les transports prévus doivent être assez extraordinaires en terme de poids
puisque, à notre connaissance, aucun pont du côté de Sainte-Monique et de
Saint-Ludger-de-Milot n'ont un panneau indiquant une restriction de la charge.

185 Quel sera le coût pour les citoyens de l'Ascension du passage de ces véhicules?
Combien d'années de vie utiles seront amputées à la route de l'Église? Nous gérons une petite
municipalité avec des budgets limités. Nous avons demandé en deux mille deux (2002) à nos
commettants un effort exceptionnel afin d'améliorer cette voie d'accès indispensable au
développement de notre municipalité. Il nous semble élémentaire que le promoteur soit
190 conscient des impacts qu'aura le projet sur nos infrastructures municipales, sur la qualité de vie
de nos contribuables et sur les coûts qu'auront à supporter nos citoyens.

Au point 20-1-1 de l'étude d'impact, le promoteur nous apprend qu'il a négocié avec les
autres utilisateurs du chemin des Passes une participation aux frais d'entretien de cette route. Il
semble évident à cette lecture que le projet aura un impact sur cette voie d'accès.

195 La route de l'Église à l'Ascension n'est que le prolongement d'un chemin de
Chute-des-Passes et, de ce fait, il nous apparaît élémentaire que les citoyens de notre
municipalité aient droit au chapitre eux aussi et qu'ils ne supportent pas seuls les coûts liés au
projet.

200 À ce jour, aucune rencontre n'a été initiée entre le promoteur et les autorités municipales
de l'Ascension et l'étude d'impact ne traite en aucun endroit des effets du projet sur notre
municipalité.

205 Nous tenons à répéter que l'Ascension n'a pas les moyens de supporter la facture qui
nous semble destinée. Nous n'avons pas non plus les ressources humaines et financières pour
renforcer nos allégations par de fastes études pour prouver l'étendue des dommages à nos
infrastructures et quantifier avec exactitude les coûts monétaires qui en résulteront. Nous savons
cependant que notre voix doit être entendue et que l'équité doit nous être accordée.

210 À titre de conclusion.

215 Sachez que nous ne souhaitons aucune ambiguïté, l'ensemble du conseil municipal de
l'Ascension-de-Notre-Seigneur croit au projet d'Hydro-Québec. Nous pensons que celui-ci doit
se réaliser, qu'il est porteur d'avenir et de développement pour toute notre région. Nous
demandons seulement que la qualité de nos infrastructures soit préservée.

220 Il est obligatoire que nous soyons écoutés, compris, et que nos actions soient posées par
le promoteur et/ou son unique actionnaire dans le but d'amoindrir ce que nous qualifions des
dommages collatéraux sur le dos de nos contribuables. La municipalité de l'Ascension et ses
citoyens ne pourront accepter qu'il en soit autrement.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande ou question que votre organisme
considérera utile à la compréhension du contenu des présentes.

225

Veillez agréer, madame, messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

LA PRÉSIDENTE :

230

Merci beaucoup.

M. CLAUDE RENAUD :

Merci.

235

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'aurais une première question.

240

Est-ce que le... pour la municipalité, vous attendez des retombées positives, qui auraient, pendant... de ce projet-là, soit pendant la construction, soit après, en regard par exemple de votre agglomération, est-ce que vous pensez que ça peut avoir certains effets bénéfiques?

M. CLAUDE RENAUD :

245

Bien, nous sommes convaincus qu'un projet de ce genre-là va être très bon pour notre municipalité, surtout au niveau des commerces. Nous, c'est bien sûr... je pense qu'on ne veut pas dévier le transport, mais par contre, on est conscient que, quand on a appris que tout le transport lourd et super lourd va passer chez nous, comme on a pu le dire dans notre mémoire, on a investi... on a remis cette route-là à l'état neuf en deux mille deux (2002), l'an passé, et puis c'est bien sûr qu'on veut la conserver dans cet état.

250

LA PRÉSIDENTE :

255

Vous faites état de plusieurs entreprises qui sont établies dans le secteur, donc j' imagine qu'il y a déjà... vous avez déjà beaucoup de transports lourds, de véhicules lourds qui passent par votre agglomération?

M. CLAUDE RENAUD :

260

Bien, c'est comme vous dites, on a deux (2) scieries qui sont...

LA PRÉSIDENTE :

265

Oui?

M. CLAUDE RENAUD :

270 ... chez nous, on a Uniforêt et P.H. Lemay qui vient d'arriver, depuis un an, on a
justement du transport lourd, par contre les transports lourds qui y passent présentement sont
reliés à... surtout aux scieries et puis ces scieries-là, bien, chez nous, c'est des créateurs
d'emploi et c'est des gens qui sont très importants et on a des bonnes retombées chez nous
avec les scieries, et également on peut dire, au niveau emploi, je dirais qu'on parle de cent
soixante (160) ou... avec P.H. Lemay, deux cent cinquante (250) directement, là, sur place. Si je
275 me trompe, bien, monsieur le secrétaire...

M. NORMAND DESGAGNÉ :

280 Tout près de deux cent cinquante (250).

M. CLAUDE RENAUD :

Deux cent cinquante (250)? Bon. C'est ça.

285 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on peut comprendre qu'avec l'arrivée de la nouvelle entreprise depuis un an,
est-ce que ç'a augmenté le... est-ce que ç'a eu un impact sur la population, sur l'augmentation
de la population ou c'est...?

290

M. CLAUDE RENAUD :

Oui, l'impact est positif. On ne peut pas dire que c'est majeur, là, mais...

295 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y en a eu quand même un peu?

M. CLAUDE RENAUD :

300

... ç'a un impact, et on considère que dans les prochaines années, on se prépare à ouvrir
une nouvelle rue chez nous l'an prochain, alors, on pense que ça devrait être positif.

LA PRÉSIDENTE :

305

Puis actuellement, là, est-ce que... le fait qu'il y ait beaucoup de circulation de véhicules
lourds, quand même déjà maintenant, est-ce que ça nécessite un entretien plus difficile, plus
fréquent pour votre réseau?

310 **M. CLAUDE RENAUD :**

Vous venez de le dire, ça demande tellement une... justement, sur nos routes chez nous qu'on a à entretenir, surtout... dans notre mémoire, on parle de la route de l'Église, on a eu à investir ce montant-là parce qu'on n'avait pas le choix, la route était complètement démolie...

315

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

320

M. CLAUDE RENAUD :

... et puis vous comprendrez qu'une municipalité comme la nôtre, quand on a un huit (8) kilomètres... je parle seulement de ce huit (8) kilomètres-là, parce qu'on a d'autres chemins aussi qui vont vers Chute-du-Diable, et ainsi de suite...

325

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

330

M. CLAUDE RENAUD :

... alors, ça devient très lourd.

Et c'est pour ça qu'on revendique d'avoir une compensation parce que cette route-là, on l'a remise à neuf, mais on ne voudrait pas que dans cinq (5) ans, elle soit complètement détériorée parce que vous savez qu'un règlement d'emprunt que nous venons de faire, c'est pour une période de quinze (15) à vingt (20) ans.

335

M. NORMAND DESGAGNÉ :

340

Vingt (20) ans.

M. CLAUDE RENAUD :

Vingt (20) ans. Alors, c'est certain qu'on veut garder cette infrastructure qu'on vient de faire dans la meilleure condition possible.

345

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Pour les entreprises qui sont à demeure dans le secteur, est-ce que vous avez de l'aide parfois sur... de ces grandes entreprises-là au niveau de... pour soutenir un peu les infrastructures routières?

350

M. CLAUDE RENAUD :

355

Bien, vous savez que ces grandes entreprises-là, chez nous, c'est important parce que c'est des bons payeurs de taxes.

LA PRÉSIDENTE :

360

O.K.

M. CLAUDE RENAUD :

365

Alors, une municipalité, ça vit de taxes...

LA PRÉSIDENTE :

370

Hum hum?

M. CLAUDE RENAUD :

... alors, c'est certain que ça nous aide beaucoup à entretenir les chemins.

375

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. CLAUDE RENAUD :

380

Par contre, c'est bien certain que le projet que vous êtes en train de faire, je ne pense pas que ça génère beaucoup de taxes chez nous, là. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

385

Hum hum?

M. CLAUDE RENAUD :

390

... c'est pour ça que de... voilà la différence.

LA PRÉSIDENTE :

395

Parfait.

Alors, mon collègue, monsieur Haemmerli, aura quelques questions pour vous.

M. JOHN HAEMMERLI :

400 On va rester dans le même enjeu. Là, vous nous dites que vous avez investi un million cinq cent mille (1 500 000 \$), ça, c'est l'Ascension qui a mis cette somme-là?

M. CLAUDE RENAUD :

405 Un million cinq cent mille (1 500 000 \$), c'est le coût global, c'est bien sûr qu'on a eu des subventions reliées à ça. Nous, la part de la municipalité, si on veut dire vraiment, là, c'est aux alentours de cinq cent mille dollars (500 000 \$), un demi-million...

M. JOHN HAEMMERLI :

410

D'accord.

M. CLAUDE RENAUD :

415

... que ça... que c'est directement de la municipalité qui l'a investi.

M. JOHN HAEMMERLI :

420 Ça va. Maintenant, pour préciser un petit peu le portrait, Uniforêt, leurs parterres de coupes sont dans le bassin de la Péribonka, donc ils descendent et puis ils suivent la rivière, ils... -- est-ce qu'ils circulent dans le village? Je ne penserais pas?

M. CLAUDE RENAUD :

425

Non, ils ne circulent pas dans le village, eux...

M. JOHN HAEMMERLI :

430

P.H. Lemay non plus?

M. CLAUDE RENAUD :

435 P.H. Lemay, un peu, parce qu'eux autres, ils s'approvisionnent de bois un petit peu à l'extérieur, mais le... principalement, ils s'en viennent tous de Chute-des-Passes, alors la route de l'Église, pour eux autres, ils l'empruntent, mais c'est surtout pour le départ du bois d'œuvre, quand le bois est exporté. Alors, ça, c'est bien sûr...

M. JOHN HAEMMERLI :

440

O.K.

M. CLAUDE RENAUD :

... qu'ils passent dans le village et la route de l'Église, qu'on nomme régulièrement

445 là-dessus.

M. JOHN HAEMMERLI :

Maintenant, une fois qu'on a clarifié ces deux (2) entreprises, avez-vous une...
450 pouvez-vous nous donner une idée du transport... avez-vous un chiffre, là, du nombre de
camions qui passent en moyenne par jour ou par semaine dans... sur la fameuse route de
l'Église, là?

M. CLAUDE RENAUD :

455 Les chiffres exacts...

M. NORMAND DESGAGNÉ :

460 Bien, c'est quand même assez embêtant, on parlait, à un moment donné, il y avait déjà
eu une étude, là, entre six (6000) et dix mille (10 000) trains de... de véhicules lourds qui
transitaient annuellement, là, via la route de l'Église seulement. C'est seulement... ce sont ces
seuls chiffres-là qu'on a, là, à notre disposition, il n'y a pas nécessairement eu d'étude...

465 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Il n'y a pas eu de comptage du ministère des Transports?

M. CLAUDE RENAUD :

470 Mais des comptages pour avoir vu plusieurs... souvent des fils, là, on serait capable d'en
avoir, là, à vous produire, là, assez rapidement. On serait capable d'en avoir.

Je suis... parce que le ministère des Transport ont occasionnellement à mettre leurs fils
475 pour compter, là, alors ça, je pense que ce serait des choses...

LA PRÉSIDENTE :

Seraient disponibles?

480

M. CLAUDE RENAUD :

... qui seraient possibles à avoir.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. CLAUDE RENAUD :

490

On ne l'a pas entre les mains présentement.

LA PRÉSIDENTE :

495

Mais ça existe déjà, là?

M. CLAUDE RENAUD :

500

Oui, je crois que ça existe. C'est sûr que c'est le ministère...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ce serait intéressant...

505

M. CLAUDE RENAUD :

... des Transports qui va nous...

LA PRÉSIDENTE :

510

... puis c'est... les donner à la Commission, si c'était possible.

M. JOHN HAEMMERLI :

515

Vous nous présentez aussi le gain en distance par le chemin d'Uniforêt, qui est un chemin public, on comprend... on comprend que c'est un chemin public?

M. CLAUDE RENAUD :

520

Oui, le chemin...

M. JOHN HAEMMERLI :

O.K.

525

M. CLAUDE RENAUD :

... de... bien, qu'on va emprunter, on dit un chemin public, c'est le chemin qui a été fait par Uniforêt...

530

M. JOHN HAEMMERLI :

Mais là, apparemment...

535 **M. CLAUDE RENAUD :**

... mais par contre...

540 **M. JOHN HAEMMERLI :**

... tout le monde...

M. CLAUDE RENAUD :

545 Oui, tout le monde... bien, en tout cas...

M. JOHN HAEMMERLI :

Il n'y a pas de barrière?

550

M. CLAUDE RENAUD :

Il n'y a pas de barrière, et je peux vous dire que depuis que ce chemin-là est fait, il y a sûrement un bon gros pourcentage qui passe via cette route-là parce qu'elle est économique, hein, au niveau temps et également...

555

M. JOHN HAEMMERLI :

C'est quoi le gain de temps? C'est quoi le gain de temps qu'on fait?

560

M. CLAUDE RENAUD :

Le gain de temps, pour ceux qui... le... on parle de quinze (15) à vingt (20) minutes, ceux qui ont... surtout les... ceux qui ont à se promener, également les villégiateurs, les chasseurs. Chez nous, à l'Ascension, on peut se dire que présentement, les commerces, eux, se réjouissent, bien sûr, parce qu'il y a beaucoup de monde qui passe chez nous. Par contre, nous autres, bien sûr qu'avec nos budgets, bien, on veut garder la qualité de nos routes parce qu'on se faisait dire, il n'y a pas plus tard que deux trois (2-3) ans, que notre route de l'Église, c'était... une route de forêt parce qu'elle était tellement détériorée. Alors, avec l'aide du gouvernement, on l'a refaite à neuf, mais on a bien... on a bien l'idée de la garder dans cet état-là, si c'est possible.

570

M. JOHN HAEMMERLI :

D'accord. Maintenant, vous dites que tous les transporteurs vont passer par là, mais vous faites l'hypothèse qu'ils viennent tous du Saguenay ou d'Alma, est-ce qu'il n'y a pas une partie qui va arriver par le côté de Dolbeau-Mistassini?

575

M. CLAUDE RENAUD :

580 Nous, les hypothèses que nous avons eues, c'est que le transport super lourd va passer
chez nous à l'Ascension. Selon l'article, là, qu'on a sorti, là, c'est ce qu'on a eu chez nous, parce
que les ponts, justement, de la route Uniforêt ont une meilleure capacité. Alors, si je me trompe,
vous me le direz, mais nous autres, on nous a dit que les transports lourds...

585 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Non, non...

590 **M. CLAUDE RENAUD :**

Oui?

595 **M. JOHN HAEMMERLI :**

... c'est correct, mais c'est parce que vous dites : «Tout transporteur ou travailleur aura le
choix», mais ça dépend...

600 **M. CLAUDE RENAUD :**

Il aura le choix, mais pour avoir, justement, l'expérience que depuis que cette route-là est
faite, les travailleurs... on est conscient que tout travailleur, quand il s'en vient le jeudi ou le
vendredi, quand il sauve quinze (15) minutes, «on s'en vient». Puis ça, quand même on dira :
«Passez un petit peu à l'extérieur»... je suis convaincu que ça va passer chez nous, pas à peu
près.

605 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Ça va. Merci.

610 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dériger.

615 **M. LOUIS DÉRIGER :**

J'aimerais savoir. Dans votre municipalité, est-ce que vous avez actuellement des plans
d'urgence en cas de bris de barrage? Est-ce que ça, c'est des choses que vous avez déjà...

620 **M. CLAUDE RENAUD :**

On a ça, monsieur le...

625 **M. LOUIS DÉRIGER :**

625 ... élaborées?

M. CLAUDE RENAUD :

630 ... monsieur le secrétaire?

M. NORMAND DESGAGNÉ :

635 Bien, justement, on a un comité qui est en place sur lequel... qui fait le... annuellement, là... on a des rencontres mensuellement et, annuellement, on révisé notre plan de manuel de base. Alors, il est ici disponible pour consultation.

Alors, à l'intérieur, tout est prévu en cas d'événements, là, qui puissent survenir.

M. LOUIS DÉRIGER :

640 Est-ce que ça comprend aussi un plan d'évacuation? Est-ce que vous avez ça...

M. NORMAND DESGAGNÉ :

645 Oui.

M. LOUIS DÉRIGER :

650 ... à l'intérieur?

M. NORMAND DESGAGNÉ :

Oui.

655 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Avez-vous évalué un peu le temps que ça prendrait pour que votre municipalité, en cas d'un bris, de faire l'évacuation? Est-ce que vous avez un nombre de... un délai qui a été fixé?

660 **M. NORMAND DESGAGNÉ :**

Bien, il n'y a pas nécessairement de délai qui est fixé, c'est plutôt, là, il y a une procédure à suivre au niveau des différentes personnes qui ont des responsabilités à l'intérieur, là, du plan. Par contre, il n'y a pas nécessairement de délai établi, là.

665 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Donc, ce n'est pas un plan qui est fait minute par minute, là, c'est un plan...

670 **M. NORMAND DESGAGNÉ :**

Non non. Non, c'est ça.

675 **M. LOUIS DÉRIGER :**

... une plan général des...

680 **M. NORMAND DESGAGNÉ :**

C'est ça.

685 **M. LOUIS DÉRIGER :**

... communications, là, donc c'est...

M. NORMAND DESGAGNÉ :

Un plan général.

690 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Est-ce que vous avez des préoccupations à l'heure actuelle à ce sujet-là, par rapport au projet, là?

695 **M. CLAUDE RENAUD :**

700 Bon. On a eu des préoccupations, à un moment donné, quand Alcan était venue nous donner, justement, une couple de... c'est ça, ils étaient venus nous voir, justement, là-dessus et puis on avait eu quand même peut-être une quinzaine de personnes qui étaient venues assister, là, et puis... le conseil municipal. Mais ce n'est pas une préoccupation vraiment que les gens sont nerveux, mais par contre, les gens de notre municipalité voulaient bien qu'on se dote d'un système d'urgence.

705 Et maintenant, on a, justement, un comité, là, pour la sécurité civile qui est en place, là, chez nous, là, depuis six (6) mois, et puis les réunions à tous les mois, et puis on est quand même très préoccupé par ça.

M. LOUIS DÉRIGER :

710 Mais est-ce que... le projet actuel, est-ce que ça vous préoccupe, le fait qu'il y ait un nouveau projet qui vienne s'ajouter?

M. CLAUDE RENAUD :

715 Mmmm... je ne peux pas vous dire que la population est... non, on n'est pas préoccupé...
-- vous voulez dire, si on est nerveux à cause de ça ou...?

M. LOUIS DÉRIGER :

720 Non, mais si vous avez, par exemple, à réviser vos plans, est-ce que vous allez revoir...

M. CLAUDE RENAUD :

Bon.

725

M. LOUIS DÉRIGER :

... toute votre stratégie?

730 **M. CLAUDE RENAUD :**

Bien, c'est bien sûr qu'on va continuer d'étudier, comme on dit, et de voir, et de regarder avec vous autres, là, mais... c'est certain qu'on se tiendra proche parce que notre municipalité, on est très... comme on dit, on est très avant-gardiste là-dessus parce que le comité est déjà en place, de douze (12) personnes, avec le service des pompiers, ils se réunissent à tous les mois.

735

M. LOUIS DÉRIGER :

Merci.

740

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être que... concernant votre plan, avant de vous demander de le déposer, comme je sais, c'est quand même volumineux, je ne veux pas vous demander des coûts, peut-être qu'on pourra... si vous pouviez en déposer une copie, et puis on verra si on a besoin peut-être de parties particulières, là, de sections particulières que l'on voudrait déposer à la Commission.

745

Ça vous... c'est possible pour vous?

750 **M. NORMAND DESGAGNÉ :**

Il n'y a pas de problème.

M. CLAUDE RENAUD :

755

Il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

760 Parfait.

Merci beaucoup de votre participation.

M. CLAUDE RENAUD :

765

Bien, c'est nous qui vous remercions, puis merci de nous avoir donné la chance de s'exprimer.

LA PRÉSIDENTE :

770

On est là pour ça. Merci.

Alors, je vais appeler le deuxième participant, pour la Chambre de Commerce de Dolbeau-Mistassini, monsieur Antonin Dufour, s'il vous plaît.

775

Alors, bonjour et bienvenue, monsieur Dufour.

M. ANTONIN DUFOUR :

780

Bonjour, Madame la présidente. Bonjour, messieurs les commissaires.

785

Je tiens à vous remercier au nom de la Chambre de commerce Dolbeau-Mistassini, au nom de mon président, monsieur André Guy. Je tiens aussi à vous faire la précision suivante : suite à des rencontres ponctuelles depuis au moins un an, avec un regroupement des cinq (5) chambres de commerce du Lac Saint-Jean, qui ont, elles aussi, déposé un mémoire semblable à celui de la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini et suite à une rencontre de ces... dans ces derniers jours, alors, les cinq (5) chambres de commerce du Lac Saint-Jean, lors d'une rencontre, endossent le mémoire de la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini et elles ont décidé de ne pas se présenter étant donné que la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini se présentait.

790

795

Il y a également eu une rencontre avec les chambres de commerce du Saguenay. Alors, nous pouvons dire, sans trop nous tromper, que ce mémoire de la Chambre de commerce Dolbeau-Mistassini se fait également pour et au nom des cinq (5) chambres de commerce du Lac Saint-Jean et aussi de celle du Saguenay.

800

Alors, nous parlons, en fait... cela donne beaucoup plus de crédibilité au mémoire, en vous précisant, de la part de mon président, monsieur André Guy, que, suite à des rencontres, nous pouvons dire que nous parlons pour et au nom des chambres de commerce de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Alors, mémoire présenté par la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini, sur le projet de barrage sur la Péribonka.

805 Mémoire présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement par la
Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini pour la deuxième partie de l'audience publique qui
débutera le vingt et un (21) octobre.

Le projet.

810

Hydro-Québec prévoit la réalisation d'un aménagement hydroélectrique sur la Rivière
Péribonka au nord du Lac Saint-Jean, en amont immédiat de l'embouchure de la Rivière
Manouane. Le projet comprend un réservoir d'une superficie de trente et un virgule (31,6)
kilomètres carrés créé par la mise en place d'un barrage de quatre-vingts (80) mètres de hauteur
815 et de six cent quatre-vingts (680) mètres de longueur et de deux (2) digues aménagées en rive
gauche.

Selon le promoteur Hydro-Québec, les travaux devraient débuter en mars deux mille
quatre (2004) et s'échelonnaient sur une période d'un peu plus de quatre (4) ans. La mise en
820 service de la Centrale, dont le coût est estimé à un virgule douze milliard de dollars (1,12 MM \$),
est prévue pour deux mille huit (2008).

Ce projet fait l'objet de recommandations de la part de la Chambre de commerce de
Dolbeau-Mistassini envers le promoteur Hydro-Québec et aussi envers la MRC de
825 Maria-Chapdelaine, qui est une des deux (2) MRC dont le territoire est adjacent à la Rivière
Péribonka.

Le présent mémoire sera présenté sous la forme d'attendus que et de recommandations
adressées au promoteur Hydro-Québec et à la Chambre de commerce de Maria-Chapdelaine...
830 la MRC, pardon.

Les attendus que :

835 Attendu que la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini est un organisme
économique œuvrant sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

Attendu que les audiences publiques sont ouvertes à toute personne, groupe, organisme
ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet;

840 Attendu que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec
a franchi toutes les étapes de la préparation et qu'il est rendu aux audiences publiques sur
l'environnement;

845 Attendu que la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini a pris connaissance de tout
le dossier déposé à la bibliothèque de Dolbeau-Mistassini;

Attendu que les études d'impact sur l'environnement nous apparaissent plus positives
dans leur ensemble sur le plan des chemins d'accès futurs, de la villégiature, du potentiel
récréotouristique, de différentes sortes d'aménagement pour la chasse et la pêche;

850

Attendu que la création d'un plan d'eau navigable créé par le barrage et l'aménagement de rampes d'accès et de mises à l'eau pourront favoriser une meilleure circulation des autochtones, des touristes, des pêcheurs ou des travailleurs, et ainsi améliorer la navigation motorisée, le canotage et la villégiature en général;

855

Attendu que la production de poissons dans les tronçons ennoyés des rivières Péribonka et au Serpent est estimée à mille cinquante-six (1056) kilogrammes/an actuellement et à sept mille huit cent quarante et un (7841) kilogrammes/an dans le futur réservoir prévu;

860

Attendu que grâce à l'implantation de frayères, dans les deux (2) rivières en question, les principales sortes de poissons présents dans ces eaux, tels la ouananiche principalement, le doré jaune, la touladi, l'omble de fontaine, le grand corégone et le grand brochet seront mieux protégés et l'augmentation considérable de la ressource sera assurée dans l'immense réservoir ainsi créé;

865

Attendu que des mesures seront prises pour protéger les espèces d'oiseaux qui se trouvent dans ces secteurs, que les grands mammifères, tels l'ours noir, l'orignal, pourront trouver des habitats propices à proximité du réservoir ennoyé, que le loup et le renard adopteront leur domaine vital et leur déplacement à ce nouveau site très avantageux, que les colonies de castors qui se trouvent près du futur plan d'eau pourront trouver un habitat convenable non loin de leur hutte actuelle;

870

Attendu qu'une entente de partenariat a déjà été conclue avec le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean;

875

Attendu que des fouilles archéologiques ont déjà été exécutées sur les dix (10) sites présents, pouvant favoriser la préservation et la mise en valeur de sites historiques ou patrimoniaux désignés, au pied de l'aménagement, sur la rive gauche de la Rivière Péribonka, que trois (3) d'entre eux feront l'objet d'une fouille archéologique complète, avant toute intervention dans ce secteur, que dans les autres cas, les résultats d'un premier inventaire indiquent qu'ils ne recèlent pas suffisamment d'information pour justifier des travaux supplémentaires;

880

Attendu qu'une bonne partie du potentiel hydroélectrique de la Péribonka est déjà exploitée par la compagnie Alcan avec trois (3) barrages majeurs, soit celui de Chute-des-Passes, de Chute-à-la-Savane et de Chute-du-Diable;

885

Attendu que l'aménagement de cette quatrième centrale sur la Péribonka met en valeur la quasi-totalité du potentiel non aménagé sur cette rivière, sans modifier l'exploitation des centrales existantes;

890

Attendu que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Rivière Péribonka s'inscrit dans la volonté de croissance du cheptel hydroélectrique québécois, de rentabilité économique et

895 de création d'emplois stables et rémunérateurs, principalement pour nos jeunes qui quittent en
trop grand nombre notre région;

900 Attendu que les travaux de construction de ce barrage auront d'importantes retombées
économiques pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que les dépenses effectuées dans la
région relativement au chantier de construction permettront d'y créer ou d'y maintenir des emplois
équivalant à plus de deux mille cinq cents (2500) années personnes sur la période de deux mille
quatre (2004) à deux mille huit (2008);

905 Attendu que pendant la réalisation de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka,
Hydro-Québec veillera à maximiser les sommes dépensées en région, qu'elle appliquera une
clause de sous-traitance régionale au moment de l'attribution des contrats;

910 Attendu que l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka aura un impact largement
positif sur l'économie régionale, avec des dépenses globales de un virgule douze milliard de
dollars (1,12 MM \$) pour l'ensemble du projet, dont plus de trois cent cinquante millions de
dollars (350 M \$) en retombées directes appliquées à la construction et plus de deux cent millions
de dollars (200 M \$) en salaires, pour un volume de deux mille cinq cents (2500) emplois années-
personnes;

915 Attendu que la durée globale des travaux s'échelonne sur une période de plus de quatre
(4) ans et favorisera ainsi une bonne reprise de l'économie pour toute la région du
Saguenay-Lac-Saint-Jean;

920 Attendu qu'une fois terminé, l'aménagement de ce barrage offrira de nouvelles possibilités
par la présence d'un vaste plan d'eau accessible et favorisant le développement de la villégiature,
de la pratique de la pêche, de la navigation et du canotage, tout cela facilité par la mise en place
de rampes de mise à l'eau permanentes en amont et en aval du barrage.

Alors, les recommandations :

925 À cause de tous ces attendus, nous nous prononçons en faveur du dossier et nous
encourageons la mise en chantier du projet de la Péribonka le plus tôt possible. Nous
demandons à Hydro-Québec, le promoteur, de faire toute en son possible pour débiter les
travaux dans les plus brefs délais.

930 Nous recommandons à Hydro-Québec de garantir un contenu régional de quarante pour
cent (40 %) dans la distribution des contrats reliés directement à la construction du projet, estimé
à environ trois cent cinquante millions (350 MM \$). Nous demandons de mettre en place les
structures nécessaires pour garantir ce contenu régional de quarante pour cent (40 %) de tous
les contrats accordés.

935 Nous demandons à Hydro-Québec d'exiger la même proportion de quarante pour cent
(40 %) de contenu régional dans tous les autres contrats accordés à des entrepreneurs de
l'extérieur, autant pour l'embauche du personnel que pour l'achat régional.

940 Nous demandons à Hydro-Québec d'utiliser le modèle qui a été employé par la compagnie Alcan, lors de la mise en chantier du complexe de l'usine d'aluminium à Alma à la fin des années quatre-vingt-dix (90), où la sous-traitance régionale a pu atteindre des pourcentages allant jusqu'à soixante pour cent (60 %) de contenu régional dans certains domaines.

945 Nous demandons à la MRC de Maria-Chapdelaine -- il va s'en dire aux autres aussi, là -- de créer un comité de surveillance, avec les autres MRC de la région, pour assurer ce contenu régional de quarante pour cent (40 %) minimum et aussi maximiser les retombées régionales et locales.

950 Nous recommandons à la MRC de Maria-Chapdelaine de négocier avec Hydro-Québec des retombées financières dans le même ordre de grandeur que l'entente déjà négociée avec les autochtones du Lac Saint-Jean.

955 Nous proposons la création d'un fonds spécial avec ces retombées financières nouvelles pour lutter spécifiquement contre l'exode de nos jeunes. Que ces nouveaux revenus servent principalement à créer des emplois permanents pour nos jeunes.

960 Nous souhaitons que ce grand projet régional sera une occasion de plus pour nous permettre de nous solidariser comme région tout en prenant en considération les intérêts locaux particuliers.

965 Nous remercions le Bureau des audiences publiques sur l'environnement de nous avoir permis de nous présenter à cette rencontre aujourd'hui dans le cadre de la deuxième partie des audiences publiques.

La Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini.

LA PRÉSIDENTE :

970 Merci, monsieur Dufour.

M. ANTONIN DUFOUR :

975 Il va sans dire aussi que nous endossons les différentes prises de position de nos élus locaux ou régionaux, cela a été grandement, là, médiatisé dans les derniers jours, quant au... à la... aux différentes négociations que nos élus municipaux ou nos élus de la MRC ont entreprises avec Hydro-Québec ou avec le gouvernement du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

980 Donc, vous faites référence à toute la discussion qu'il y a actuellement sur l'utilisation des fonds, les gestionnaires des fonds, des ententes à signer avec... l'entente à signer avec les deux (2) MRC?

985 **M. ANTONIN DUFOUR :**

Exactement.

990 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, aussi le lien avec peut-être les municipalités, leurs demandes en regard des impacts sur... -- j'essaie de résumer un peu pour qu'on...

995 **M. ANTONIN DUFOUR :**

Oui.

1000 **LA PRÉSIDENTE :**

... clarifie bien le... votre soutien -- pour les municipalités concernant les routes.

1005 Est-ce que ça comprend aussi les demandes de... parce qu'il y a quand même des positions différentes qui ont été énoncées par les MRC, à savoir les deux (2) MRC qui, actuellement, discutent ou ont discuté avec Hydro-Québec, les MRC de Maria-Chapdelaine et du Fjord, mais il y a aussi la position de la MRC du Lac Saint-Jean Est ou d'autres intervenants pour avoir plutôt un fonds régional.

1010 Alors, je veux savoir quelle position la Chambre de commerce a à cet égard, est-ce que c'est plus vers une orientation d'utilisation des fonds régionaux ou pour les MRC qui sont impastées?

M. ANTONIN DUFOUR :

1015 C'est bien évident que la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini et les... le regroupement du... des cinq (5) chambres de commerce du Lac Saint-Jean endossent, dans les négociations, la position des deux (2) MRC, c'est-à-dire celle de Maria-Chapdelaine et celle du Fjord du Saguenay, dans les négociations avec Hydro-Québec en ce qui a trait aux retombées pour les deux (2) MRC.

1020 Et la position des cinq (5) Chambres de commerce est très claire, nous demandons à nos deux (2) MRC de négocier l'entente... -- nous félicitons, d'ailleurs, Hydro-Québec d'avoir déjà pris des ententes avec les autochtones -- dans toute la perspective de l'approche commune que nous endossons, nous sommes convaincus qu'Hydro-Québec est en train de faire largement sa part pour que les blancs et les autochtones au Québec aient vraiment des ententes très harmonieuses.

1025 Et en ce sens-là, nous sommes très satisfaits des ententes que Hydro-Québec a déjà négociées ou a déjà prises avec les autochtones, et nous les endossons globalement. Nous

1030 demandons aussi à Hydro-Québec de négocier avec les deux (2) MRC dans les mêmes perspectives que ce qui a déjà été accordé aux autochtones.

1035 Et la position des chambres de commerce est très claire, nous demandons à nos deux (2) MRC de ne pas négocier «à n'en bas» -- ça pourrait être une négociation «à n'en haut», nous serions très contents -- mais nous recommandons à nos deux (2) MRC de... et nous demandons à Hydro-Québec d'avoir le même respect qu'il a eu -- et nous l'en félicitons -- pour les deux (2) MRC, négocions avec le même... comme base, là, la même entente, minimum.

1040 Dans les ententes... aux montants... au nom... au niveau des sommes d'argent, dans la redistribution, nous laissons à nos élus le soin... parce que c'est eux, en fait, qui, comme élus, auront à finaliser, les Chambres de commerce font une recommandation globale à leurs élus.

LA PRÉSIDENTE :

1045 Parfait. Vous parlez dans votre mémoire aussi, vous dites à la page 5 que, dans un attendu que, là, c'est en regard des intentions d'Hydro-Québec, qu'elle appliquera une clause de sous-traitance régionale au moment de l'attribution des contrats. Plusieurs intervenants nous ont parlé de la problématique du fractionnement, soit des lots, soit des contrats.

1050 J'aimerais vous entendre à cet effet sur... est-ce que... quand vous parlez que vous endossez la proposition d'Hydro-Québec sur la sous-traitance, est-ce que c'est que pour la sous-traitance ou si, en regard de ce que... la position des autres intervenants, sur un fractionnement plus grand a été envisagé?

M. ANTONIN DUFOUR :

1055 La position que les... la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini a prise dans une... lors de son Assemblée générale, là, la semaine... cette semaine, c'est de recommander à tous les entrepreneurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean de s'inscrire sur le fichier d'Hydro-Québec afin de pouvoir bénéficier le plus largement possible de ces retombées, parce que je pense qu'il faut être inscrit dans le fichier.

1065 Alors, ça, nous l'avons recommandé et nous recommandons à nos élus... c'est pour ça qu'on a fait... en fait, on a proposé un peu le modèle qui avait été utilisé lors de la construction du barrage Alcan, sans nécessairement... là, c'est deux (2) choses différentes, sauf que sur le plan économique, les Chambres de commerce ont bien vu que cela avait très bien fonctionné. Ça avait permis, même, dans certains cas de dépasser le quarante pour cent (40 %) dont on parle, dans certains domaines.

1070 Alors, on s'est dit : «Bon, nous recommandons à nos élus, dans un premier temps, de recommander et de favoriser aux entrepreneurs l'inscription dans le fichier le plus largement possible et aussi dans différents...» -- c'est sûr qu'il y a certains secteurs aussi plus faciles que d'autres, mais nous, ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait le plus grand éventail possible de nos entrepreneurs qui pourront bénéficier de cette entente régionale et nous demandons aussi à

1075 Hydro-Québec la possibilité ou la perspective d'envisager la même proportion dans les contrats
qui seraient alloués à d'autres entrepreneurs hors de la région, à l'extérieur, qu'ils soient tenus
aussi à ce quarante pour cent (40 %).

1080 Dans la formulation, bien là encore, nous laissons l'initiative... la Chambre de commerce
fait un souhait au niveau des... dans un ordre de grandeur...

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

1085 **M. ANTONIN DUFOUR :**

... soit très haut... un minimum de quarante pour cent (40 %) et, si possible, des
retombées supérieures à quarante pour cent (40 %).

1090 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est beau.

M. JOHN HAEMMERLI :

1095

Dans votre mémoire, vous indiquez qu'il y a des emplois stables qui seraient créés par le
projet. Qu'est-ce que vous entendez par emplois stables? Est-ce que c'est par rapport au projet
actuel ou par rapport aux retombées que ce projet pourrait avoir sur le milieu?

1100 **M. ANTONIN DUFOUR :**

1105 C'est bien évident que durant les quatre (4) années de construction, il y aura des emplois
stables et très bien rémunérés, mais dans la mesure où le quarante pour cent (40 %) de nos
entrepreneurs feront les contrats régionaux, c'est évident que toutes ces entreprises-là vont
prendre de l'envergure et pouvoir créer des emplois stables qui ne seront pas nécessairement
directement reliés au barrage comme tel, mais qui seront reliés à l'expansion de ces
entreprises-là grâce au pourcentage et grâce aux contrats qu'ils auront obtenus.

1110 C'est bien évident, nous sommes convaincus qu'une telle construction va avoir des
retombées économiques pendant les quatre (4) années, mais par après aussi, des retombées
économiques pour les différentes entreprises qui auront pu participer au quarante pour cent
(40 %) de contrats, puis on est certain que ces entreprises-là augmenteront le nombre de leurs
employés.

1115 Alors, c'est dans ce sens-là qu'on dit qu'il y aura aussi des emplois stables, dans quelle
proportion... mais c'est évident que, même après les quatre (4) années, bien, les entreprises
ayant bénéficié de contrats importants, auront pris de l'expansion, et dans ce sens-là
augmenteront le nombre de leurs employés.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Dufour, de votre participation.

1125 **M. ANTONIN DUFOUR :**

On vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Merci.

Alors, je vais appeler comme... pour la prochaine intervention, pour le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean, monsieur Alain Nepton, ainsi que le chef du Conseil des membres*, monsieur Gilbert Dominique, s'il vous plaît.

1135

Alors, bonjour et bienvenue.

Vous vous identifiez, d'abord, pour le sténotypiste?

1140 **M. GILBERT DOMINIQUE :**

Oui, effectivement... je suis-tu... oui, c'est le...?

LA PRÉSIDENTE :

1145

Ça fonctionne, tout à fait.

M. GILBERT DOMINIQUE :

1150

Alors, Gilbert Dominique, je suis chef de la communauté de Mashteuiatsh, de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la seule communauté inuit au Lac Saint-Jean.

1155

Alors, je suis accompagné de monsieur Alain Nepton, qui est également, là, un élu, il est vice-chef aux relations extérieures, donc très impliqué, évidemment, dans tout le développement du projet avec Hydro-Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1160

Alors, nous vous écoutons.

M. GILBERT DOMINIQUE :

1165 Alors, tout d'abord, nous sommes extrêmement heureux et honoré de pouvoir amener
notre point de vue sur un projet qu'on pourrait qualifier, là, de fort majeur, fort important, qui aura
assurément un effet de levier important sur le plan économique, sur l'ensemble du territoire du
Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais nous sommes encore plus heureux de constater toute la
reconnaissance à notre égard et tout le respect de notre spécificité.

1170 Nous vous déposons aujourd'hui une version quelque peu retravaillée du mémoire
expédié en version préliminaire vendredi dernier, et votre secrétariat l'a également en version
informatisée. Je ne le lirai pas en détail nécessairement, là, mais je reprendrais probablement
quelques éléments, faire le tour, si on veut, de... du mémoire que nous vous présentons.

1175 Alors, le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean représente la Première Nation des
Pekuakamiulnuatsh. Pekuakamiulnuatsh, c'est un mot, bien entendu, dans notre langue, qui
signifie les Innuatsh du Pekuakami, soit... bien entendu, Pekuakami, c'est ce majestueux Lac
Saint-Jean, et toutes les composantes, si on veut, toutes les rivières, toutes les grandes artères
qui s'y rattachent.

1180 Alors, comme mes ancêtres l'ont fait certainement à plusieurs reprises, il me fait donc
plaisir de vous souhaiter la bienvenue sur le territoire ancestral. Les Pekuakamiulnuatsh, un
territoire sur lequel cohabitent aujourd'hui, de façon harmonieuse, deux (2) peuples qui se
respectent.

1185 La population régionale sait que nous constituons une société distincte avec des droits
particuliers. Ces droits nous ont permis d'entreprendre une négociation avec le gouvernement du
Québec et du Canada, visant à conclure un traité moderne entre nos deux (2) peuples, un traité
qui scellera en même temps une cohabitation des peuples et des gouvernements. Ceci fait donc
de nous une composante régionale à nulle autre pareille et nous confère un statut très particulier.

1190 C'est dans ce contexte et avec cette vision de partenariat que nous envisageons
l'implication de notre Première Nation dans les projets de développement sur nos terres
ancestrales. Notre présence ici est donc motivée par le fait que le projet Péribonka est situé sur
Nitassinan, notre territoire ancestral, et que notre Première Nation tient à s'impliquer dans tous
1195 les développements majeurs qui la concernent.

1200 La Société d'État Hydro-Québec projette de construire un ouvrage hydroélectrique sur la
Rivière Péribonka au cœur du Nitassinan, qui se veut une partie de la richesse collective de notre
Première Nation.

1205 Le Conseil désire vous informer qu'il a signé, après un examen sérieux du projet, une
entente de partenariat avec le promoteur. Les présentes audiences du BAPE permettront donc
au Conseil des Montagnais de signifier son appui au promoteur dans la réalisation de son projet
et aussi de faire connaître quelques-unes de ses préoccupations concernant ses impacts sur les
Innuatsh.

La Rivière Péribonka coule au cœur du territoire qui est fréquenté par notre peuple depuis des temps immémoriaux. C'est ce qui soutient l'affirmation de notre titre et de nos droits sur ce territoire.

1210

Elle a donc, de tout temps, été une composante importante du territoire des Pekuakamiulnuatsh et a servi notamment d'axe de circulation pour de nombreuses familles de chez nous.

1215

Au cours des années quarante (40) et cinquante (50), cette rivière a été harnachée par la compagnie Alcan et les ouvrages qui ont été construits ont fortement contribué à perturber notre mode de vie. À cette époque, aucune forme de consultation ou de mesures d'atténuation ou de mitigation n'était envisagée ou proposée aux Innuatsh. Nous avons dû composer avec cette soudaine réalité.

1220

Il faut dire que le mode de vie des Innuatsh a été confronté à toutes sortes de changements au cours des derniers... du dernier siècle et le partage du territoire ne s'est pas fait sans difficultés. L'implantation de territoires structurés comme la Zec des Passes, les pourvoires, la construction de nombreux camps de villégiatures, de chemins forestiers, la coupe de bois, sont autant d'éléments qui ont contribué à des bouleversements majeurs du mode de vie de ceux qui ont fréquenté, qui fréquentent toujours Nitassinan.

1225

Ce projet de centrale hydroélectrique a été analysé dans une perspective globale en tenant compte des différents facteurs, comme les impacts sur notre mode de vie, les impacts sur la faune, le paysage, la navigabilité, que ceux sur l'archéologie et le développement économique. Il ne s'agit pas de mettre l'emphase sur un aspect précis, mais plutôt d'évaluer le projet dans une perspective globale, réaliste et orientée vers l'avenir afin que les générations futures puissent grandir de par les actions que nous entreprenons.

1230

Il est aussi important de savoir que le projet à l'étude se veut une alternative à un autre projet de développement hydroélectrique qui avait été proposé dans les années quatre-vingt-dix (90), soit celui de la Rivière Ashuapmushuan. Le Conseil des Montagnais s'était alors opposé à ce projet, de même qu'une majorité d'intervenants de la région. À cette époque, la construction d'une éventuelle centrale hydroélectrique sur la Rivière Péribonka avait déjà été évoquée et se voulait plus acceptable étant donné, entre autres, qu'il s'agissait d'une rivière déjà harnachée. On peut donc affirmer qu'il existe une certaine forme de consensus régional à propos du projet actuel.

1235

1240

Au cours des études d'avant-projet, le promoteur a rencontré les Innuatsh, utilisateurs du territoire, ainsi que des représentants du Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean relativement aux impacts du projet et aux mesures qui pourraient les atténuer. Nous avons pu, par les relations régulières que nous avons avec Hydro-Québec, suivre de près toutes les études, apporter nos commentaires et suggestions, bref prendre part au cheminement du projet.

1245

1250 Il va de soi qu'un projet de l'envergure de celui dont il est question n'est pas sans causer d'impact à long terme sur le milieu, mais il faut voir si on est capable de vivre avec ces impacts, et cela semble le cas aujourd'hui.

1255 Cela étant, il demeure que nous sommes toujours préoccupés par certains points dont nous voudrions vous faire part.

Premièrement, la protection de l'environnement et la pérennité des ressources.

1260 Alors, nous, les Pekuakamiulnuatsh, attachons une importance primordiale à la protection de l'environnement et à la pérennité des ressources.

1265 Le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean, en tant que gardien du territoire, se montrera rigoureux et impliqué dans le suivi environnemental afin que les engagements du promoteur concernant les mesures de mitigation proposées pour pallier aux impacts environnementaux produisent les effets recherchés, notamment celles portant sur le mercure, le marnage des eaux, le maintien et la restauration des milieux humides. Nous nous engageons à travailler avec le promoteur pour trouver des mesures de mitigation si celles-ci... si celles qui sont proposées n'atteignent pas les objectifs qui sont visés, ou bien si ces mesures apparaissent insuffisantes pour assurer la pérennité des ressources.

1270 Le second point, c'est, bien entendu, l'archéologie.

1275 S'il est un sujet d'intérêt sur lequel le Conseil des Montagnais compte porter une attention très particulière, c'est, bien entendu, l'archéologie. À ce jour, les études d'avant-projet ont permis d'identifier certains sites propices à des découvertes et le promoteur s'engage à effectuer des fouilles sur ces sites avant qu'ils ne soient effectués les travaux.

1280 Nous entendons nous assurer que ces fouilles se fassent en bonne et due forme et demandons à ce que notre Nation soit directement impliquée dans les travaux et dans les décisions relatives à la disposition d'éventuels artefacts. Cet exercice pourrait très bien impliquer au premier degré le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean, de même que la Société d'Histoire et d'archéologie de la communauté de Mashteuiatsh.

1285 Le troisième élément, c'est la poursuite des activités traditionnelles.

Le projet Péribonka aura des impacts sur l'utilisation du territoire autant pour les Innuatsh que pour les autres utilisateurs. Le Conseil des Montagnais a la volonté de s'assurer que les Pekuakamiulnuatsh ne seront pas indûment restreints dans leur capacité de vaquer à leurs activités reliées à la poursuite de leur mode de vie.

1290 Le lien particulier qui existe entre le territoire et les Pekuakamiulnuatsh constitue le fondement même de l'identité distinctive de notre peuple par rapport à nos voisins. Nous entendons profiter de toutes les opportunités pour nous assurer que ce lien puisse se perpétuer pour que nos enfants sachent qui ils sont et d'où ils viennent.

1295

L'une des conditions essentielles pour la tenue de nos activités dans le secteur est que le niveau du plan d'eau soit relativement stable à l'année et que nous puissions y avoir un accès raisonnable.

1300

La plupart des préoccupations qu'exprime le Conseil dans le présent document ont déjà été transmises au promoteur dans le cadre de rencontres techniques qui se sont tenues au cours des études d'avant-projet. Nous avons une structure permanente de liaison, le Comité conjoint Mashteuiatsh Hydro-Québec, qui permet de traiter de tous les aspects de la relation qui existe entre le promoteur et le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean. Ce Comité continuera d'être le lieu privilégié où nous ferons valoir nos intentions et nos préoccupations pour la suite.

1305

1310

Selon nous, le projet, sous sa forme actuelle, permet à la communauté de Mashteuiatsh d'envisager son développement sans porter atteinte de façon inacceptable à la pratique des activités en territoire. Ce projet permettra à la communauté de tirer profit du développement de son territoire et de ne pas être ignoré comme cela s'est fait trop souvent. Les mesures d'atténuation proposées par le promoteur, et dont quelques-unes ont été élaborées en collaboration avec le Conseil, devraient et devront permettre de réduire substantiellement les effets négatifs d'un tel projet sur l'environnement.

1315

Au cours de l'année deux mille deux (2002), le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean a expliqué le projet à la population de Mashteuiatsh lors d'une campagne d'information et a effectué un sondage parmi celle-ci afin de vérifier le niveau d'acceptabilité du projet. En résumé, une grande majorité de la population de Mashteuiatsh s'est dite favorable au projet et à l'entente de partenariat qui en découlait.

1320

1325

Pendant longtemps, Nitassinan a été exploré et exploité par des individus, par des entreprises, par des gouvernements, et ceux-ci ne tenaient pas compte des droits et des intérêts que pouvaient avoir collectivement les Inuit sur cette partie-là. Les Pekuakamiulnuatsh affirment leur identité en tant que Nation détenant titre, droits et intérêts sur le territoire. Celle-ci se situe dans un contexte national supporté par de nombreux jugements de la Cour suprême du Canada relativement à ces droits. Nous reprenons en quelque sorte la place qui nous revient et Hydro-Québec a compris l'état de la situation.

1330

Les communautés autochtones détiennent effectivement des droits et des intérêts particuliers distincts de ceux des autres utilisateurs et elles doivent maintenant être considérées et prises en compte dans l'analyse et la réalisation du projet.

1335

C'est pourquoi le promoteur et le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean ont convenu, en quatre-vingt-treize (93), de créer le Comité conjoint Mashteuiatsh Hydro-Québec. Ainsi, les deux (2) entités peuvent discuter des sujets qui les préoccupent et partagent leur vision.

À Mashteuiatsh, comme dans la plupart des autres communautés autochtones du pays, les données socio-économiques indiquent un état de sous-développement par rapport au reste

1340 de la population. Il est donc primordial pour les autorités politiques, comme le Conseil, de veiller au développement économique de leurs communautés.

1345 Chez nous, la population est jeune et remplie d'attentes. Elle veut pouvoir vivre dignement. Les gens recherchent de l'emploi et du développement. Lors du sondage qui a été effectué par le Conseil, et dont nous vous faisons part précédemment, une grande majorité de personnes ont souhaité que ce type de projet puisse permettre à la communauté de se développer économiquement et que des entreprises puissent naître de sa réalisation.

1350 Les travaux reliés au territoire, comme la foresterie, l'entretien de campements, et cetera, constituent une large part de l'expertise qu'ont développée les entreprises et les travailleurs de notre communauté.

1355 La venue du projet Péribonka suscite beaucoup d'espoir dans notre communauté. Des retombes aussi importantes que celles qui sont anticipées permettront, nous l'espérons, à plusieurs travailleurs et entrepreneurs de développer une expertise qui leur permettra d'évoluer positivement et d'avoir confiance dans l'avenir économique de notre Nation.

1360 Alors, en conclusion, le projet de construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rivière Péribonka par Hydro-Québec constitue un dossier auquel le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean accorde une grande importance en raison du lien que nous entretenons avec Nitassinan et aussi des effets sur différents aspects de notre vie, dont le devenir socio-économique de notre Première Nation.

1365 Les Innuatsh sont des acteurs incontournables du développement de leur territoire et c'est à ce titre que nous souhaitons être considérés. Dans le projet à l'étude, nous pouvons dire que le promoteur nous a considérés comme tel. Nous avons été impliqués et consultés dans toutes les phases de sa réalisation jusqu'à maintenant et nous entendons continuer de l'être dans le futur. Nous avons exprimé et continuerons d'exprimer certaines préoccupations quant à ses impacts sur notre environnement.

1370 Le projet Péribonka IV constitue l'un des projets et... l'un des derniers projets hydroélectriques de cette envergure à être construit dans la région et notre communauté entend y participer pleinement, tant que ce développement respecte notre présence et notre vision.

1375 Le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean est favorable au projet à l'étude et incite le Bureau d'audiences publiques en environnement à émettre une recommandation en ce sens au ministre de l'Environnement, tout en s'assurant que le promoteur respecte ses engagements, dont ceux relatifs au suivi environnemental du projet.

1380 Finalement, le Conseil des Montagnais se réserve le droit de revenir sur sa position actuelle au cas où, lors des présentes audiences, une considération importante était portée à notre connaissance à propos des impacts du projet sur l'environnement. Il va de soi que... également que si le projet était modifié de façon substantielle, ceci pourrait avoir pour conséquence de nous amener à procéder à une nouvelle analyse.

1385 Alors, je vous remercie sincèrement de votre attention et sommes prêts, bien entendu, à répondre à vos interrogations.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Merci, monsieur Dominique.

 Alors, peut-être une première question d'information. La population actuelle de votre communauté, elle est de combien, puis peut-être la proportion des jeunes ou la moyenne d'âge?

1395 **M. GILBERT DOMINIQUE :**

 Oui. Alors, la composition, si l'on veut, de l'ensemble de notre bande, l'ensemble des Pekuakamiulnuatsh est constitué dans quatre mille cinq cents cinq mille (4500-5000) membres... quatre mille cinq cents (4500) membres répartis à travers, là, si on veut, là, du
1400 Saguenay-Lac-Saint-Jean, la grande proportion. En terme de résidents au niveau de notre communauté à Mashteuiatsh, elle est composée d'environ deux mille (2000) personnes, O.K., deux mille, deux mille deux cents (2000-2200) personnes.

 Sur cette proportion-là, nous avons la chance d'avoir un bassin de jeunes formidable,
1405 O.K. La jeunesse, chez nous, constitue environ quarante-cinq pour cent (45 %) de notre population. Quand on parle de jeunes, on pourrait parler des vingt-cinq (25) ans et moins, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

1410 Hum hum.

M. GILBERT DOMINIQUE :

1415 Donc, elle représente une grande force, donc c'est pour ça que nous parlons ici de beaucoup d'attentes.

LA PRÉSIDENTE :

1420 En regard des préoccupations que vous avez exprimées, on les retrouve dans votre mémoire, vous nous dites en avoir fait part à Hydro-Québec lors de vos discussions, j'aimerais savoir si ça se retrouve de façon satisfaisante, selon vous, dans l'étude d'impact qui a été déposée pour l'étude de la Commission et suite aux audiences jusqu'à maintenant.

1425 Parce que vous faites état dans votre mémoire que votre position pourrait changer s'il y avait quoi que ce soit qui, au cours de ce processus, pourrait être remis en question, je voudrais... j'aimerais vous entendre, jusqu'à maintenant, est-ce qu'il y a des aspects qui, pour

vous, depuis les discussions, depuis l'entente, causent problèmes ou méritent une réflexion particulière?

1430

M. GILBERT DOMINIQUE :

De façon générale, bien entendu que, comme nous vous l'expliquions dans le... notre présentation, nous avons eu la chance de suivre étroitement l'évolution du projet, O.K., donc, dans ce sens-là, bien entendu que nous avons eu... à maintes occasions, eu la chance de pouvoir un peu, là, fait part de nos commentaires, de nos grandes préoccupations sur les différents impacts, particulièrement sur l'environnement, auprès d'Hydro-Québec, ç'a eu certainement certains effets à l'égard de la présentation du projet. Donc, à ce moment-ci, on pourrait, là, généralement considérer que, effectivement, là, ce qui a... les différentes analyses, là, sur les différents impacts possibles ont été un petit peu atténuées et répondent, à ce moment-ci, là, à notre niveau.

1435

1440

LA PRÉSIDENTE :

Et j'aimerais aussi savoir. Vous faites part de... justement, des liens qui sont créés à partir, entre autres, de la création du comité permanent qui existe entre votre Nation et la Société d'Hydro-Québec. Vous faites part du fait que vous avez participé de façon intensive, même à l'identification de certains aspects ou de mesures... de propositions en regard des mesures de mitigation pour le milieu, mais vous spécifiez que vous vous montrerez rigoureux et impliqués pour... aussi pour le suivi. Est-ce que, dans l'entente que vous avez signée avec Hydro-Québec, il y a des clauses spécifiques en regard de votre implication, soit durant la période de construction, soit durant le... toute la période de suivi qui sont... qui est prévue après le projet? Est-ce qu'il y a des ententes spécifiques de participation qui vous ont été... que vous avez signées dans l'entente?

1445

1450

1455

M. ALAIN NEPTON :

Je pourrais peut-être répondre là-dessus...

1460

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, monsieur Nepton.

M. ALAIN NEPTON :

1465

... répondre sur ce point-là.

D'abord, en vertu de l'entente, c'est sûr qu'on va être impliqué d'une façon directe en raison des contrats que nous, on va réaliser, que nos entreprises vont réaliser, mais à travers les travaux du Comité conjoint dont on parlait tout à l'heure, on peut aborder tous les aspects possibles. C'est pour ça, donc, sans qu'il y ait vraiment une clause particulière là-dedans, à travers des travaux du Comité conjoint, on peut amener pratiquement n'importe quel aspect

1470

touchant... nous touchant là-dedans par un ou l'autre des travaux, des opérations même annuelles d'Hydro-Québec.

1475

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1480

M. ALAIN NEPTON :

Donc, c'est pour ça que je dis qu'on peut le suivre quand même de très très très près et se montrer rigoureux. Parce que ce canal de communications-là, c'est un canal quand même régulier, qui a fait ses preuves depuis dix (10) ans, et du côté d'Hydro-Québec, ils savent à quel point on peut suivre, des fois, assurément, certains points.

1485

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1490

M. ALAIN NEPTON :

Ça paraît quelques fois bien, il y a des fois qu'on a des bonnes discussions, qui sont assez musclées pour des points précis, mais lorsqu'on dit qu'on va être rigoureux, on a les moyens de le faire via ce canal-là, donc sans avoir nécessairement une entente très particulière là-dessus.

1495

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc... et ce n'est pas particulièrement, autrement dit, un comité de suivi spécifique, c'est que, à l'intérieur de votre comité actuel, vous allez pouvoir discuter des aspects, donc vous, vous allez sur le terrain quand même valider les mesures, c'est ça qu'on comprend, par l'utilisation que vous en faites habituellement du territoire?

1500

1505

M. ALAIN NEPTON :

Oui, il y a ces moyens-là, d'avoir notre présence sur le territoire en est une. Mais comme je disais tout à l'heure, le Comité conjoint, c'est des... un comité qui assure les relations entre Hydro-Québec, dans sa globalité, et notre Conseil. Donc, on touche autant Hydro-Québec production que Trans-énergie, donc toutes les facettes d'Hydro-Québec qui sont... avaient amené à ce comité-là, et ça nous permet d'envisager une discussion sur pratiquement n'importe quel point, et que ce soit du développement ou les opérations actuelles.

1510

1515

Donc, c'est pour ça que je vous dis qu'on a tous les moyens voulus pour aborder tous tous les points. Et comme on a des gens sur le territoire, des gens qui suivent ça, on est impliqué aussi dans certains travaux, donc on est assez bien placé pour les suivre de près.

LA PRÉSIDENTE :

1520 Et ce comité-là se réunit de façon statutaire ou... -- c'est fréquent? Régulier? Sur quelle base?

M. ALAIN NEPTON :

1525 Les réunions, ça dépend des besoins, mais en général, c'est un minimum de quatre (4) réunions annuellement. Il peut avoir des réunions des fois plus rapprochées, là, si on a un besoin particulier, comme ç'a eu... ç'a été le cas lorsqu'il y a eu des annonces de projet, mais généralement, il y a au moins une base annuellement de facilement quatre (4) réunions par année.

1530

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Dans... vous venez de souligner du fait que ce comité-là vous permet de discuter aussi des aspects sur la production énergétique et tout ça, est-ce que... vous ne vous prononcez pas dans votre mémoire sur la justification énergétique du projet.

1535

Vous faites référence, par contre, d'un choix qui a été fait il y a quelques années en regard de l' Ashuapmushuan versus Péribonka, mais est-ce que... j'aimerais vous entendre sur l'aspect de la justification du projet, en regard de l'expérience que vous avez, que ce soit avec votre Nation, mais dans d'autres régions, et des projets qu'il y a un peu partout. Je pense que ce sont... il y a eu des projets pour lesquels votre Nation est souvent... soit sollicitée ou, à tout le moins, faisant partie prenante des projets.

1540

Alors, j'aimerais vous entendre sur l'aspect justification.

1545

M. ALAIN NEPTON :

O.K. Sur ce point-là, je vais me permettre de répondre parce que j'étais, antérieurement... avant de la venue du chef Dominique en politique, je suis les projets hydroélectriques depuis mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), donc j'ai une bonne expérience de ce suivi-là. Et antérieure... des conseils de bande antérieurs avaient déjà pris une orientation, la... dans cette veine-là parce qu'on avait examiné, à ce moment-là, les besoins énergétiques et on avait... on en était venu à la conclusion que du côté de l'énergie, l'énergie hydroélectrique était relativement propre, ce n'est pas une énergie polluante, en tout cas beaucoup moins que celle au charbon, par exemple, et le conseil de bande considérait à ce moment-là -- là, on parle des années quatre-vingt-neuf (89), quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt-onze (91) -- que dans l'avenir, il serait pratiquement impensable de diminuer la consommation d'énergie compte tenu de l'avancement de la population, de l'évolution de la population, puis de tous les nouveaux besoins, c'était un des points.

1555

1560

Et l'autre point qui nous avait fait aussi pencher, c'est une composante, je dirais, atmosphérique de la région du Québec, on sait qu'il y a beaucoup de courants aériens qui font en

1565 sorte qu'il y a une bonne partie de la pollution qui nous vient de la Nouvelle Angleterre, de sorte
qu'il y a des... la production électrique de la Nouvelle Angleterre, qui se fait souvent au charbon,
a des conséquences, en fait, sur la nature en général. Donc, à cet égard-là, plus le Québec
1570 produisait de l'hydroélectricité -- et même l'exportait, malgré de ce qu'on a pu en dire -- plus ça
avait des chances de nous aider ou d'aider, en fait, la nature en général. Et c'est à ce moment-là
ou dans ces années-là que le Conseil de bande lui-même avait pris une orientation de
développer, lui aussi, de l'hydroélectricité. Donc, la filière hydroélectrique ne nous est pas
inconnue, ça fait au-delà de dix (10) ans qu'on travaille dans ce sens-là, on en possède,
nous-mêmes, une mini-centrale, donc, on est familier avec ce domaine-là.

1575 Et pour ce qui est de la justification du projet hydroélectrique Péribonka, étant conscient
qu'il y a un besoin énergétique de plus en plus accru, on ne se posait pas vraiment de question, à
savoir s'il était vraiment justifié, on partait avec l'idée de base que oui, il l'était, parce qu'il y a un
besoin quand même à répondre pour les prochaines années. On a étudié aussi les courbes, les
projections qu'Hydro-Québec avait faits, on les a analysés aussi.

1580 Donc, on est conscient des besoins globalement, là, en terme d'énergie pour
Hydro-Québec et pour tous les Québécois. Dans ce sens-là, on disait que oui, le projet peut être
justifié. Je vous ramène à un cheminement qui date de plusieurs années, qui est un peu
antérieur du Conseil de bande actuel, mais je pense que le Conseil de bande actuel... sans
vraiment l'avoir abordé sur ce point-là, je ne penserais pas qu'il y ait de différence de point de
vue.

1585

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1590

Alors, mon collègue a quelques questions aussi.

M. JOHN HAEMMERLI :

1595 Vous nous avez dit dans votre représentation que vous étiez capable de vivre avec ces
impacts, mais j'aimerais savoir, néanmoins, si ça implique des gros changements ou des
changements importants pour les utilisateurs du territoire?

M. GILBERT DOMINIQUE :

1600 C'est bien entendu que lorsqu'il y a apparition de projets majeurs, comme la conception
d'un barrage, ça entraîne des impacts relativement... qu'on pourrait qualifier d'importants sur le
mode de vie, O.K., des gens qui ont eu l'habitude, pendant des générations, à parcourir un
territoire, donc ces gens-là connaissent ces portions territoriales-là comme nul autre. Donc, bien
entendu, avoir un changement significatif dans l'environnement, ç'a des effets relativement
1605 extrêmement importants.

1610 Nous avons quand même eu l'occasion de pouvoir s'adapter, bien entendu, là, ces adaptations-là, je vous dirais que ça ne s'est pas fait nécessairement, par exemple, là, sans impact, mais, effectivement, bien entendu, confrontés à une situation à un moment donné, donc nos gens se sont, bien entendu, là, adaptés et ont un peu ajusté un peu leur mode de vie, effectivement.

M. JOHN HAEMMERLI :

1615 Si j'ai bien compris... -- c'est parce que là, il y a un élément sur lequel je veux revenir, qui est la fameuse pointe de sable qu'on... dont on a discuté en première partie -- si j'ai bien compris, la rivière a longtemps servi de voie d'accès, mais depuis qu'on a le chemin des Passes, les gens s'y rendent plutôt en véhicule et se servent du réseau de rivières pour circuler sur le territoire, est-ce que je me trompe?

1620 **M. GILBERT DOMINIQUE :**

1625 C'est... bien, il y a la portion de l'utilisation, bien entendu, là, traditionnelle qui était en terme de moyen de transport qui était privilégié, O.K., bien entendu. Et puis, effectivement, dans le monde d'aujourd'hui, donc en deux mille trois (2003), bien entendu, là, il y a des accès par la route, donc certainement que les gens de chez nous vont utiliser ce moyen beaucoup plus privilégié à ce moment-ci.

1630 Donc... cependant, il faut bien comprendre que l'ensemble du territoire, O.K., et particulièrement ces rivières, et bien entendu les lacs, revêt un caractère fondamental pour notre Première Nation. Le lien que nous entretenons avec la terre va certainement, là... est quand même -- je pourrais qualifié, là -- extrêmement privilégié par rapport également aux rivières. Donc, pour nous, c'est, évidemment, un moyen... un outil de transport qui était, là, à ce moment-là fort apprécié, mais c'est beaucoup plus que ça. C'est beaucoup plus que ça parce que c'est un petit peu, là, la... un... des éléments qui sont imprégnés, si on veut, dans notre culture.

M. JOHN HAEMMERLI :

1640 Alors, pour en venir à la pointe de sable que vous avez identifiée, en fait, comme étant un site patrimonial dans l'approche commune, nous vous avons soumis une question écrite il y a quelque temps et, dans votre réponse, on comprend -- et puis là, vous corrigerez le tire si ce n'est pas le cas -- que tout reste à faire et que, à la limite, vous avez identifié un lieu de rassemblement, mais que ça pourrait éventuellement être un autre.

1645 Est-ce que c'est une mauvaise interprétation de votre réponse?

M. ALAIN NEPTON :

1650 Sur ce point-là, je vais y répondre, parce que qu'est-ce qui a été qualifié de site patrimonial... d'abord, vous parlez des négociations, tout à l'heure, qu'on a avec les deux (2)

1655 gouvernements, celui du Québec et du Canada. Dans les affectations territoriales qui pouvaient
en découler, on avait toutes sortes de possibilités et nous, on visait à reproduire des zones de
rassemblement, des coins où est-ce qu'on pourrait se rassembler ou que les familles pourraient
1660 se rassembler pour recréer un peu les activités qui se déroulaient ancestralement depuis des
siècles. Il y a certains endroits qui sont plus propices que d'autres et, dans les choix qu'on avait
faits face à nos discussions avec les gouvernements, on avait identifié cette partie-là, la pointe de
sable, parce que ça paraît... d'abord, ç'a dû réellement déjà été utilisé, mais ça nous apparaissait
aussi quand même intéressant à ce moment-là. Mais il n'y avait pas nécessairement de
1665 caractère très particulier, dans le sens d'être devant un caractère sacré, c'est beaucoup un
endroit qui était propice à ça, et donc on l'avait utilisé, vous le voyez aussi dans les cartes.

1670 Donc, oui, il est ciblé comme ça, comme étant possiblement un lieu de rassemblement
qu'on voudrait vraiment mettre en valeur. On va avoir la question à se poser, cependant, à ce
moment-là lorsqu'on l'avait identifié, on n'avait pas pensé qu'il pouvait y avoir le projet
1675 pratiquement en face. Donc, dans les discussions, dans les réflexions qu'on va avoir, il va falloir
considérer... -- puis ça, on va probablement le faire avec notre population -- est-ce qu'on doit
déplacer cette prévision d'affectation territoriale précise-là? Est-ce qu'on doit le maintenir là et
prévoir d'autres formes?

1680 Et on a un bout à faire avec notre population là-dedans. Peut-être qu'on va être peut-être
obligé de le déplacer un peu parce que ce n'est pas toujours, des fois, intéressant pour des
personnes de voir le barrage hydroélectrique en avant. On peut peut-être voir à un endroit.

1685 Mais pour l'instant, c'était en... une projection qui était faite. Parce que, de nos jours, et
même antérieurement, on avait divers points qui étaient utilisés quand même pour se camper ou
se rassembler, et ça, c'en était un parmi d'autres, il reste à voir si on le maintient toujours dans
nos... dans le futur traité à ce point précis-là.

1690 **M. JOHN HAEMMERLI :**

1695 D'accord. On va passer aux milieux humides, vous... c'est dans les trois (3) points, là,
auxquels vous allez accorder une attention particulière, j'imagine que lorsque vous avez... vos
discussions avec Hydro-Québec, et cetera, il y a des mesures d'atténuation qui sont prévues
1685 pour les milieux humides, mais qui ne couvraient pas l'ensemble de la superficie qui était détruite,
qui était ennoyée.

1690 Actuellement, Environnement Canada nous a fait part d'une proposition, il y a des
éléments qui sont en train d'être discutés avec Hydro-Québec pour reconstituer l'ensemble de la
superficie de ces milieux-là, mais éventuellement ailleurs.

Alors, j'aimerais savoir... avoir votre avis là-dessus.

1695 **M. ALAIN NEPTON :**

1700 D'abord, du côté des milieux humides, je pense que tous les biologistes vont avoir le même avis, c'est quand même important au niveau de la faune, au niveau de certaines... certains éléments fauniques, d'avoir une certaine superficie. Actuellement, le projet est peut-être déficitaire à ce point... dans ce côté-là et on est en réflexion là-dessus pour trouver d'autres moyens d'en recréer, peut-être artificiellement, à d'autres endroits. C'est sûr qu'en bout de piste, il se peut qu'on demeure quand même bénéficiaire... déficitaire, pardon, mais ça dépend dans quelle mesure.

1705 On est aussi préoccupé là-dedans et il y a peut-être moyen de trouver d'autres endroits ou de l'élargir un peu plus, de faire en sorte que la surface, en tout cas, est presque équivalente, mais il faut se rappeler aussi que c'était... dans l'état actuel des choses, oui, il y a des milieux humides, mais c'est aussi un milieu rocheux, extrêmement rocheux. Il y a peut-être, en fait, des améliorations dans la qualité ou dans la superficie au même endroit... de certains milieux humides.

1710 C'est des travaux qu'il reste à voir, on va les suivre quand même attentivement, on va avoir quand même des échanges, on va mettre nos biologistes aussi à contribution pour essayer de trouver d'autres solutions.

1715 Et pour l'instant, c'est sûr que c'est déficitaire, mais on va essayer de suivre pour l'améliorer. Comme on disait dans le mémoire, il faut être capable de vivre avec les impacts, on peut tenter de les améliorer le plus possible. On voudrais les améliorer et, en bout de piste, on verra, là, le résultat.

1720 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Vous avez également une préoccupation à l'égard du mercure. Est-ce que vous avez une idée ou une certaine connaissance de l'état de cet enjeu-là dans votre population?

1725 **M. ALAIN NEPTON :**

1730 Oui. La connaissance du mercure, d'abord, il s'en était déjà parlé dans le Lac Saint-Jean. Nous, on avait déjà des communications avec la population... un bout de temps, le niveau de mercure dans le Lac Saint-Jean était quand même assez élevé, puis on avait des communications avec la population pour donner des directives ou suggérer qu'il y ait moins de consommation de certaines espèces de poissons parce qu'on est au courant quand même des différences de teneur du mercure entre un prédateur puis un poisson fourreur, on est habitué à ça.

1735 Donc, il y a eu des études dans le cas du projet actuel sur cette partie-là, ça ne nous semble pas... en tout cas, pas très inquiétant pour le moment, mais il reste qu'on va le suivre quand même, parce qu'il faut quand même surveiller ça. Notre population, aussitôt qu'on parle du mercure, puis je pense un peu comme tout le monde, les gens ouvrent les oreilles à qu'est-ce qui se passe exactement.

1740

1745 Mais on a quand même une... ce n'est pas nouveau pour nous autres d'entendre parler de ça ou de savoir comment se comporter lorsqu'il y a un endroit qui a une teneur plus élevée en mercure, c'est juste une question de modification d'habitudes pour une période donnée, mais on est quand même assez familier. Je vous dirais que la population est quand même assez familière avec des mesures particulières là-dedans, donc ce n'est pas nécessairement une nouveauté pour nous.

M. JOHN HAEMMERLI :

1750 Et si ce n'est pas nécessairement une nouveauté, ce n'est pas nécessairement non plus une grande préoccupation?

M. ALAIN NEPTON :

1755 Non, on doit le surveiller, cependant, il ne faut pas fermer les yeux. C'est pour ça qu'on l'a mis dans le sens que, oui, on va le suivre, pour s'assurer que qu'est-ce qui avait été projeté dans les études, ça se réalise bien ou ça correspond bien à la réalité. S'il y a une augmentation notable qu'on s'aperçoit à quelque part, là... c'est pour ça qu'on veut le suivre. Oui, c'est là, ça nous apparaît, pour l'instant, relativement... en tout cas, acceptable, mais c'est à suivre.

1760 **M. JOHN HAEMMERLI :**

Y compris pour les groupes à risque? En fait, la...

1765 **M. ALAIN NEPTON :**

Oui. Oui.

M. JOHN HAEMMERLI :

1770 Oui? O.K.

1775 Une petite dernière -- il faut que je me retrouve dans ma grande liste -- ah oui, l'archéologie.

Vous voudriez que le Conseil et la Société d'Histoire et d'archéologie soient directement impliqués, et j'aurais peut-être aimé vous faire préciser un petit peu, là, comment vous pourriez être impliqué au niveau des fouilles, du traitement et du devenir de...?

1780 **M. GILBERT DOMINIQUE :**

1785 Oui, bien, absolument, je pense qu'on a déjà eu certaines relations, justement, avec des universités sur des fouilles à d'autres endroits. Donc, déjà, il y a certains contacts, certains partages, si on veut, de responsabilités à l'égard de ce type d'actions-là.

Nous avons une Société d'Histoire qui, justement, là, a développé une certaine expertise, donc peut être un acteur très très contributif dans toute cette phase-là. Et bien entendu, nous avons des gens qui ont parcouru le territoire, il y a des gens qui vont certainement être des ressources inestimables également pour ce genre de recherche-là.

1790

LA PRÉSIDENTE :

Je rajouterais peut-être... oui, vous faites part... d'ailleurs, la représentante du Musée de Mashteuiatsh, madame Courtois-Ofsky, a fait des représentations, on a déposé son mémoire, vous faites part... ce qui est prévu quand même, c'est, en fait, un processus de remise des artefacts, il y a des demandes, qu'on a compris, là, de... du... de votre communauté, on a... aussi, il y a eu des confirmations du ministère de la Culture et autres, bon, plusieurs offices.

1795

Maintenant, je voudrais bien comprendre, est-ce que c'est... ça se résume à récupérer les artefacts ou vous voulez aussi participer aux travaux?

1800

M. GILBERT DOMINIQUE :

Alors, c'est carrément participer également, là, aux travaux de recherche sur le terrain également, oui.

1805

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. J'aimerais revenir juste quelques minutes sur la question des milieux humides. Monsieur Nepton, vous avez dit tout à l'heure que... vous aviez l'air à faire référence aux milieux en question -- parce qu'on connaît la valeur... l'importance de la valeur des... en général, des milieux humides, qui sont quand même aussi bien encadrés dans le cadre de la stratégie québécoise de la biodiversité et tout ça -- mais j'aimerais connaître si vous êtes habitué à ce territoire-là, qui serait... qui va être ennoyé, la valeur réelle de ces milieux-là.

1810

1815

Parce que vous parliez de certains milieux qui sont plutôt enrochés, qui ont plus ou moins de valeur, est-ce que vous avez, dans la connaissance du milieu qui serait ennoyé, une connaissance particulière des milieux humides qui sont présents?

1820

M. ALAIN NEPTON :

Moi, bien, d'abord personnellement, je n'ai pas toute la connaissance particulière...

LA PRÉSIDENTE :

1825

Oui?

M. ALAIN NEPTON :

1830 ... de ce coin-là, parce que mon coin de chasse est un petit peu plus haut. J'ai une connaissance un peu générale du coin, mais c'est parce qu'on a des gens chez nous qui le connaissent plus précisément, là.

LA PRÉSIDENTE :

1835 Oui?

M. ALAIN NEPTON :

1840 Donc, je ne savais pas si on allait avoir cette question-là, là, parce qu'il aurait...

LA PRÉSIDENTE :

1845 O.K.

M. ALAIN NEPTON :

... fallu le voir avec les gens. Il y a des gens, chez nous, qui le connaissent... qui le suivent de très près.

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Bien là, on pourra peut-être... comme vous êtes aussi personne-ressource, on pourra peut-être vous envoyer la question.

1855 **M. ALAIN NEPTON :**

D'accord.

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

Alors, merci beaucoup de votre participation.

1865 **M. GILBERT DOMINIQUE :**

Merci.

1870 **M. ALAIN NEPTON :**

Ça fait plaisir.

M. GILBERT DOMINIQUE :

1875

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1880

Alors, derniers intervenants pour l'Association de la construction du Québec. Alors, messieurs... monsieur Gilbert Grimard ainsi que madame Claire Grenon, s'il vous plaît.

Alors, bonjour et bienvenue.

1885

M. GILBERT GRIMARD :

Bonjour, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1890

Et je vais particulièrement vous remercier d'avoir accepté de déplacer à aujourd'hui. Je pense que l'autre soir... mais vous savez, vous seriez passés à l'heure précise. Ça avait l'air de retarder à un moment donné, mais on a fini exactement à l'heure qu'il était prévu, mais parfois ça semble être... on semble penser qu'il y aurait beaucoup beaucoup de temps, mais il y a des... parce qu'il y a des mémoires qui prennent plus de temps que d'autres, tout simplement.

1895

M. GILBERT GRIMARD :

On nous avait dit qu'on passerait vers huit heures trente (8 h 30), mais après les deux (2) premières présentations, c'est pour ça, là, que...

1900

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça, je sais qu'au début, ça semblait plus long. En tout cas, merci quand même de vous être redéplacés une deuxième fois.

1905

M. GILBERT GRIMARD :

On vous remercie de nous avoir déplacés.

1910

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous écoutons.

1915

M. GILBERT GRIMARD :

Je remercie le Bureau d'audiences publiques de nous permettre de déposer le mémoire de l'Association de la construction du Québec, région Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour le projet hydroélectrique de l'aménagement de la Péribonka par Hydro-Québec.

1920

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec, A.C.Q., s'est imposée au fil des ans comme le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de l'industrie de la construction. L'A.C.Q. est un véhicule privilégié pour ses membres.

1925

Elle leur assure une participation dans le processus décisionnel des diverses instances susceptibles d'influencer l'évolution de l'industrie. Unique agent de négociation patronal pour tous les employeurs des secteurs industriel, commercial et institutionnel, l'A.C.Q. représente à ce titre quelque onze mille (11 000) entreprises qui génèrent plus de soixante-cinq pour cent (65 %) des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie de la construction.

1930

Non seulement l'A.C.Q. joue un rôle actif et crédible dans les prises de décisions concernant l'industrie dans son ensemble, mais elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services via un important réseau d'associations régionales. Ainsi, elle aide ses membres à être performants dans l'environnement concurrentiel d'aujourd'hui et de demain.

1935

L'Association de la construction du Québec région Saguenay-Lac-Saint-Jean est un organisme régional membre affilié à l'A.C.Q. provinciale.

1940

À notre actif, nous comptons cent quatre-vingt-neuf (189) membres, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de nos membres gravitent dans les secteurs industriel, commercial, institutionnel, dont plusieurs sont membres de l'Association des constructions des routes et grands travaux du Québec, l'ACRGTO.

1945

Le principal mandat de l'A.C.Q. est de défendre et de développer les intérêts économiques sociaux et moraux de ses membres, ainsi que de collaborer à la promotion de la compétence et de l'honnêteté professionnelle. Elle a également à cœur le développement économique de sa région avec des entrepreneurs de sa région.

1950

Considérant que l'Association de la construction du Québec représente les entrepreneurs généraux et spécialisés en construction du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous croyons sérieusement que le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka aura d'immenses répercussions pour les entreprises... les entrepreneurs de la région, et en ce sens nous sommes favorables à ce projet.

1955

Considérant, dans le contexte où notre région subit une diminution significative dans l'économie de la construction depuis la fin, je dirais, des grands travaux, comme Alcan, Alma, provoquant la fermeture d'un nombre important d'entreprises régionales, ce projet offrira de meilleures perspectives pour tous les entrepreneurs visés.

1960

On a ici indiqué le nombre de chiffres. Au niveau industriel, les entreprises qui étaient de cent quatre-vingt-onze (191) en l'an deux mille (2009), en deux mille deux (2002), on est rendu à cent soixante (160) entreprises qui gravitent dans le secteur industriel. Dans le génie civil et voirie, disons que c'est assez stable.

1965

Considérant que les études faites récemment mentionnent que le nombre d'ouvriers en période de pointe sera tout près de mille cent soixante (1160) personnes sur le chantier, notre région est considérée comme exportatrice de main-d'œuvre lorsqu'il n'y a pas de projets majeurs dans la région. En deux mille deux (2002), dix-huit pour cent (18 %) de la main-d'œuvre régional a été exportée.

1970

Nous avons encore un petit tableau qui vous indique qu'en deux mille (2000), lors de la fin des projets d'Alcan, Alma, on avait neuf millions cent mille (9 100 000) heures travaillées pour l'année deux mille (2000) dans la région de travail, et la région de domicile, c'est-à-dire les gens qui demeuraient dans la région ont fait pour sept millions quatre cent cinquante-trois mille (7 453 000) heures travaillées. Donc, on a importé de la main-d'œuvre lorsqu'il y a des grands travaux.

1975

Et vous voyez qu'en deux mille un (2001) et deux mille deux (2002), suite à la fin du projet, c'est que, en deux mille deux (2002), la région a donné trois millions six cent quatre-vingt-six mille (3 686 000) heures travaillées, et la région à domicile... les gens de domicile, qui demeurent dans la région, ont fait quatre millions cinq cent dix-neuf mille (4 519 000) heures travaillées. Donc, il y a eu une décroissance au niveau des... du nombre d'heures travaillées parce qu'on avait un potentiel de sept millions quatre cent cinquante-trois mille (7 453 000). Et de plus, vous avez dix-huit pour cent (18 %) de ces gens-là qui ont dû aller travailler à l'extérieur de la région.

1980

1985

Considérant que compte tenu du fort taux de chômage, d'un pourcentage de vingt-deux pour cent (22 %) de sa main-d'œuvre régionale dans le domaine de la construction.

1990

Les recommandations de l'A.C.Q.

Afin d'optimiser les retombées économiques régionales du chantier de la Péribonka pour l'octroi du plus grand nombre de contrats de construction, de contrats de sous-traitance et de contrats d'approvisionnement au PME, entrepreneurs et fournisseurs de la région, et afin de favoriser l'embauche maximale de main-d'œuvre locale et régionale sur le chantier de la Péribonka, et ce de façon prioritaire avant de recourir à la main-d'œuvre extérieure, nous recommandons, comme première mesure, le fractionnement des contrats, de fractionner le plus possible les contrats en lots plus petits sur lesquels les entreprises régionales qualifiées pourront plus facilement soumissionner.

1995

2000

Deuxième recommandation, les clauses de sous-traitance.

Nous vous demandons, comme indiqué dans votre rapport, d'appliquer une clause de sous-traitance régionale et de l'augmenter de quarante (40 %) à soixante pour cent (60 %). De plus, il faudra clairement indiquer la notion de place d'affaires principale afin de s'assurer la présence d'entreprises régionales. Parce que souvent, dans ces projets-là, il y a des entreprises qui viennent ouvrir un casier postal et donne une adresse locale, mais, en fait, c'est des entreprises de l'extérieur.

2005

2010

Appel d'offres restreintes à la région.

2015

Pour des contrats inférieurs à deux millions (2 M \$), avoir systématiquement recours à des appels d'offres restreintes à la région lorsqu'il y a possibilité d'au moins quatre (4) soumissionnaires qualifiés dans la région.

Également, un comité de suivi.

2020

Comme dans les travaux de semblable envergure, nous recommandons qu'un comité de suivi régional des retombées économiques soit fondé et que l'Association de la construction du Québec région Saguenay-Lac-Saint-Jean soit présente sur celui-ci.

2025

Nous ne croyons pas qu'avec la venue d'un quatrième barrage sur cette rivière, dont trois (3) appartiennent déjà à Alcan, qu'il y ait des impacts pouvant empêcher la réalisation de ce projet.

2030

La création d'emploi et le développement économique sont des enjeux déterminants pour la population de notre région, nous osons croire qu'il en est de même pour vous et pour Hydro-Québec.

Espérant trouver une audience favorable à nos demandes, nous vous remercions de votre écoute et sommes prêts à répondre à vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

2035

Merci beaucoup.

2040

J'aimerais revenir juste... l'avant-dernière phrase de votre mémoire, quand vous dites : «Nous ne croyons pas qu'avec la venue d'un quatrième barrage sur cette rivière, dont trois (3) appartiennent à l'Alcan, qu'il y ait des contraintes supplémentaires qui pourraient s'ajouter à ce projet», vous faites référence à quels aspects? Quelles contraintes?

M. GILBERT GRIMARD :

2045

En fait, c'est les contraintes environnementales étant donné...

LA PRÉSIDENTE :

2050

O.K.

M. GILBERT GRIMARD :

... que la rivière est déjà harnachée, ce qu'on se dit... et, d'ailleurs, je pense que Alcan avait toujours espoir de réaliser ce projet-là, là.

2055

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alcan... vous voulez dire, le même projet?

2060

M. GILBERT GRIMARD :

Oui, exactement.

2065

LA PRÉSIDENTE :

O.K. J'aimerais aussi savoir, concernant le fractionnement, je ne sais pas si vous... bien, peut-être oui, le premier soir, vous avez entendu beaucoup d'interventions...

2070

M. GILBERT GRIMARD :

Hum hum.

2075

LA PRÉSIDENTE :

... sur la question du fractionnement. J'aimerais vous entendre sur cet impact que ça peut avoir, justement, sur des gens, par exemple, qui relèvent de votre... de vos membres...

2080

M. GILBERT GRIMARD :

Oui.

2085

LA PRÉSIDENTE :

... le... pour vos membres, toute la question de la problématique, deux trois (2-3) lots, les grands lots, est-ce qu'on les fractionne ou est-ce qu'on fractionne les lots ou on fractionne les contrats ou...? J'aimerais vous entendre là-dessus en regard des propositions qui ont pu être faites à cet effet, puis l'impact que ça peut avoir sur vos membres.

2090

M. GILBERT GRIMARD :

O.K. Bien, si on regarde les projets majeurs qui sont réalisés dans la région, soit la première aluminerie à La Baie, Laterrière et Alma, l'impact qui a été le plus déterminant pour les entrepreneurs régionaux, ç'a été le fractionnement des contrats, pour la simple raison, c'est qu'il y avait possibilité aux entrepreneurs de soumissionner directement avec le client.

2095

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

2100 **M. GILBERT GRIMARD :**

Lorsque les lots sont beaucoup plus gros...

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. GILBERT GRIMARD :

2110 ... souvent c'est des entreprises de l'extérieur, et souvent aussi, les entreprises de l'extérieur, ce qui est drôle, viennent en région et eux fractionnent par sous-traitance.

LA PRÉSIDENTE :

2115 O.K.

M. GILBERT GRIMARD :

2120 Ça fait que nous autres, ce qu'on demande, en fait, c'est que, étant donné... que Hydro-Québec pourrait procéder au fractionnement, comme ils l'ont fait sur le projet de la SM3, je crois, où est-ce que c'était...

LA PRÉSIDENTE :

2125 Oui, SM3.

M. GILBERT GRIMARD :

2130 ... c'était une de leurs premières recommandations, pour favoriser les retombées économiques pour les gens de la région, c'était de fractionner les lots. Et avec notre expérience des projets majeurs, c'est la chose la plus importante à faire si on veut que les contrats restent en région.

LA PRÉSIDENTE :

2135 Hum hum. O.K. Et, donc... et ça, ça...

M. GILBERT GRIMARD :

2140 Et ensuite, ça permet aussi de développer nos entreprises. Et puis je prenais, je pense c'est la semaine dernière, les représentants de Hydro-Québec qui disaient sur le projet qui venait de la Manouane, qui venait de se finaliser, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), je crois, des travaux avaient été faits par des entreprises de la région. Ça fait qu'on a le potentiel régional pour réaliser ces projets-là.

2145

Sauf qu'à un moment donné, quand... le potentiel financier aussi, il faut penser que quand tu arrives avec un projet, ou si c'est un appel d'offres de cent millions (100 M \$), le potentiel financier ne suit peut-être pas...

2150

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2155

M. GILBERT GRIMARD :

... les entreprises de la région.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, pour vous... -- bon, je me souviens, j'ai lu dans le compte-rendu, là, du Comité de maximisation suite au projet de l'Alcan, là, un des deux (2)... il y avait deux (2) constats en regard de la capacité des entreprises de la région à fournir et aussi de la main-d'œuvre disponible qui, parfois, faisait défaut. Par contre ils liaient ça peut-être avec une hypothèse de... il y avait d'autres gros chantiers aussi à ce moment-là.

2165

Est-ce que de... vous êtes à même de nous dire si au... dans le calendrier prévu d'Hydro-Québec, si le projet avait lieu, est-ce qu'il y a d'autres gros travaux majeurs ou grands chantiers pour lesquels vos membres sont sollicités ou auront, dans ces années-ci, à...

2170

M. GILBERT GRIMARD :

Actuellement, en ce qui concerne...

2175

LA PRÉSIDENTE :

... à travailler?

2180

M. GILBERT GRIMARD :

... Abitibi Price, il n'y a pas eu d'annonces de faites, mais ça fait des années qu'ils font des demandes pour une machine à papier à Kénogami, mais il n'y a pas eu d'annonces de faites. À La Baie, le moulin est même sous arrêt de façon fréquente; en ce qui concerne les pâtes et papiers, c'est assez au ralenti.

2185

En ce qui concerne Alcan, ils ont un projet qu'ils ont... en arrière de l'Usine Dubuc, il y a un projet d'une quarantaine de millions, trente (30 M \$) à quarante millions (40 M \$), mais ils parlent d'un projet aussi d'une... mais je crois... je ne sais pas si l'annonce a été faite au niveau de l'Alcan. De projets majeurs, actuellement, il n'y en a pas dans la région d'annoncés.

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

2195 **M. GILBERT GRIMARD :**

Mais je crois que la... et le projet de brasque, qu'Alcan ont annoncé.

LA PRÉSIDENTE :

2200 Oui.

M. GILBERT GRIMARD :

Oui. Le traitement des brasques...

2205

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2210 **M. GILBERT GRIMARD :**

... c'est un résidu d'aluminium.

LA PRÉSIDENTE :

2215

Oui.

M. GILBERT GRIMARD :

2220 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2225

M. LOUIS DÉRIGER :

J'aimerais revenir sur la clause de sous-traitance.

2230

Quand vous dites qu'elle a augmenté de quarante pour cent (40 %) à soixante pour cent (60 %), là, on parle de la clause à ce moment-là de... qui permet de rendre plus compétitif l'entrepreneur général qui utilise un sous-traitant, donc, c'était cette clause-là dont on parle?

M. GILBERT GRIMARD :

2235

Oui, exactement. C'est-à-dire... bien ça, c'est une clause, je pense... Hydro-Québec, actuellement, pour avoir soumissionné des projets avec eux, ils l'avaient, cette clause de sous-traitance régionale, mais était de l'ordre de dix pour cent (10 %). Je crois que quand ils sont montés à Baie-Comeau, là, la clause a commencé à augmenter à trente (30 %) et à

2240

quarante pour cent (40 %).
Nous autres, on demande soixante pour cent (60 %) pour la région parce que, premièrement, c'est que la région a les capacités de le faire, il s'agit de regarder sur la Manouane, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des travaux ont été réalisés par des gens de la

2245

région. Ça fait que je pense que ce n'est pas exagéré de demander soixante pour cent (60 %) au niveau de clause de sous-traitance régionale. Et ça, ça ne nuit pas aux gens de l'extérieur qui vont venir soumissionner parce qu'il s'agira qu'ils s'assurent d'avoir des sous-entrepreneurs régionaux dans leur contrat pour que cette clause-là s'applique.

2250

M. LOUIS DÉRIGER :

Mais si je comprends bien, c'est que, dans le fond, ça augmente la chance des entreprises... c'est-à-dire des sous-traitants des régions d'obtenir...

2255

M. GILBERT GRIMARD :

C'est ça.

M. LOUIS DÉRIGER :

2260

... des contrats...

M. GILBERT GRIMARD :

2265

... les entreprises spécialisées, d'avoir...

M. LOUIS DÉRIGER :

... mais pas nécessairement de... au niveau du volume, c'est au niveau des chances d'obtention?

2270

M. GILBERT GRIMARD :

Pardon?

2275

M. LOUIS DÉRIGER :

Ce n'est pas nécessairement au niveau du volume du montant d'argent, ce n'est pas quarante pour cent (40 %) d'un montant d'une somme, c'est que c'est...

2280

M. GILBERT GRIMARD :

Non, non, non, non. Non, non, c'est dans...

2285

M. LOUIS DÉRIGER :

C'est quoi?

2290

M. GILBERT GRIMARD :

2295

... le soixante pour cent (60 %), vous pouvez avoir, je ne sais pas, moi, un sous-traitant qui va faire du dynamitage, un sous-traitant qui va faire de l'excavation, un autre qui va faire du transport, un sous-traitant qui va faire des fondations de béton, c'est tous ces montants-là qui s'additionnent qui fait que si vous donnez dans votre contrat soixante pour cent (60 %) à des entreprises régionales... en tout cas, j'imagine que c'est cette clause-là d'Hydro-Québec, je suis assez familier, puis c'est cette... de cette façon qu'elle s'applique.

2300

M. LOUIS DÉRIGER :

Maintenant, autre chose que vous soulevez, c'est la question de la place d'affaires.

2305

M. GILBERT GRIMARD :

Hum hum.

2310

M. LOUIS DÉRIGER :

Je comprends votre préoccupation, là, quand... puis je pense que c'est vrai aussi qu'il y a beaucoup d'entreprises qui vont mettre des lignes téléphoniques ou des casiers postaux pour dire qu'ils ont une entreprise dans la région, comment vous définissez à ce moment-là... comment on peut faire la distinction entre une entreprise qui est régionale d'une qui ne l'est pas? Est-ce que c'est par rapport, par exemple, à son siège social? Par rapport à son nombre d'employés?

2315

M. GILBERT GRIMARD :

C'est ça. C'est sa place d'affaires principale. Sa place d'affaires principale, c'est que disons, nous autres, on est de la région, je peux avoir une filiale à Baie-Comeau, à Montréal, mais si vous prenez le siège social il est où? Il est dans la région.

2320

M. LOUIS DÉRIGER :

O.K. Alors, c'est au niveau du siège social que vous voulez...

2325 **M. GILBERT GRIMARD :**

C'est ça.

2330 **M. LOUIS DÉRIGER :**

... préciser, là?

O.K. Merci.

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup pour votre participation.

2340 **M. GILBERT GRIMARD :**

Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2345 Alors, je vais appeler, pour un droit de rectification de fait, monsieur Arnaud, Patrick Arnaud, de Hydro-Québec.

M. PATRICK ARNAUD :

2350 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

2355

M. PATRICK ARNAUD :

Alors, j'aurai une seule rectification, ça concerne le poisson, ç'a été énoncé dans le mémoire de la Chambre de commerce.

2360

2365 C'est concernant le maintien de la ouananiche dans le réservoir, le monsieur a dit qu'il y aurait le maintien de la ouananiche dans le réservoir. Nous voudrions rectifier qu'il ne devrait pas y avoir de maintien de la ouananiche dans la section du réservoir parce que ce n'est pas un milieu propice à son développement et c'est pour cela que nous envisageons, entre autres, l'implantation du touladi, un autre salmonidé, qui se développe très bien dans les réservoirs. Néanmoins, la ouananiche continuera à se développer sur la partie aval de la Péribonka et dans la Rivière Manouane jusqu'au Lac Duhamel où, historiquement, elle monte frayer.

O.K. Et je dépose les dix-neuf (19)...

2370

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2375

M. PATRICK ARNAUD :

... rectifications...

LA PRÉSIDENTE :

2380

Hier soir?

M. PATRICK ARNAUD :

2385

... que nous voulions faire hier soir, elles ont été tapées, elles seront déposées à la Commission tout de suite.

LA PRÉSIDENTE :

2390

Merci beaucoup, monsieur Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

Bonjour.

2395

LA PRÉSIDENTE :

Alors, donc, se termine la deuxième partie d'audiences publiques sur le projet d'aménagement de... hydroélectrique sur la Rivière Péribonka par Hydro-Québec.

2400

On a eu au total vingt-cinq (25) mémoires qui ont été présentés, quatre (4) mémoires n'ont pas été présentés, ils seront déposés à partir d'aujourd'hui pour les centres de consultation ainsi que le site du BAPE, donc pour un total de vingt-neuf (29) mémoires.

2405

Si... pour les gens qui auraient à faire parvenir d'autres informations, ou qui auraient intérêt à nous envoyer des informations subséquentes, la date limite est... le BAPE devra les recevoir, là, au plus tard le cinq (5) novembre. Des fois, ça peut être, par exemple, un adenda ou... au mémoire, ou une information particulière, alors la date limite sera le cinq (5) novembre.

2410

Alors, donc, à la suite de cette deuxième partie d'audiences publiques, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

2415 Comme nous l'avons déjà expliqué, nous avons deux (2) mandats, celui de tenir des
audiences publiques et celui aussi de commission d'enquête. Donc, le BAPE va continuer son
enquête... la Commission va continuer son enquête.

2420 Pour ce qui est des personnes-ressources et du promoteur, éventuellement d'autres
questions peuvent leur être adressées, les questions et les réponses seront déposées sur le site
du BAPE ainsi que dans les centres de consultation.

2425 Alors, le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques est d'une durée de quatre (4)
mois et le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le
quinze (15) janvier deux mille quatre (2004). Le Ministre doit ensuite rendre public le rapport
dans les soixante (60) jours.

La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur
recommandation du ministre de l'Environnement.

2430 Alors, je rappelle, comme je disais tout à l'heure, que les transcriptions aussi de
l'audience publique seront disponibles dans les centres de consultation. Pour ce qui est des
transcriptions, c'est d'ici une semaine, et elles seront aussi disponibles sur le site Internet du
BAPE.

2435 Dans le cadre de... bon, le questionnement, j'en ai parlé.

2440 Alors, j'aimerais remercier les citoyens pour leur accueil et leur participation sereine et
respectueuse qui a été des plus enrichissantes pour la Commission. Nous... ça nous a donné
aussi une meilleure compréhension, nous espérons que, pour vous aussi, ça vous a donné une
meilleure compréhension du projet.

2445 J'aimerais remercier aussi le personnel du MRCI, ainsi que le sténotypiste, pour leur
soutien qu'ils ont apporté... qu'ils nous ont apporté durant cette audience, ainsi que le personnel
du BAPE et de... le personnel aussi de Dam-en-Terre, il y a une dame ici qui nous a aidés tout le
long, je la remercie chaleureusement.

Alors, je remercie aussi les personnes-ressources et le promoteur.

2450 Alors, je déclare donc cette deuxième partie d'audiences publiques terminée.

Merci.

(ADVENANT 15 h 20, FIN DE LA SÉANCE)

2455 **Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette
séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

2460

Michel Olivier, s.o.
